



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 décembre 2010 (28.01)
(OR. en)**

17593/10

**PESC 1603
COAFR 438
ACP 318
DEVGEN 391
RELEX 1082
COPOL 51
MIGR 140
COMAG 28
COSDP 1085
COHOM 286
COJUR 38
COHAFA 103
ENV 847**

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil / Commission
aux:	délégations
Objet:	3 ^{ème} sommet UE-Afrique - Plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique

Les délégations trouveront en annexe:

- le plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique adopté lors du 3^{ème} sommet UE-Afrique tenu à Tripoli, en Libye, les 29 et 30 novembre 2010.

**Plan d'action 2011-2013 dans le cadre
de la stratégie commune UE-Afrique**

Introduction

- (1) Faisant fond sur la stratégie commune, les participants au sommet ont adopté le plan d'action 2011-2013, salué les principaux résultats obtenus depuis le sommet précédent (décembre 2007) et constaté que la stratégie commune était susceptible de produire de meilleurs résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

- (2) Tenant compte du thème général du sommet, à savoir "Investissement, croissance économique et création d'emplois", les participants à la réunion ont souligné qu'une coopération économique revigorée et une intégration régionale via différents secteurs, y compris le secteur privé, étaient indissociables d'un remplacement de la coopération dans le cadre des partenariats thématiques relevant de la stratégie commune: la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et économique et le respect des droits de l'homme sont des conditions indispensables du développement. Ces principes sont essentiels pour créer un environnement propice à l'investissement qui permette de tirer le meilleur parti possible des ressources intérieures et d'attirer les investissements. Afin de développer l'important capital humain de l'Afrique, il faut mettre l'accent sur le renforcement des compétences, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et adopter en complément une approche globale à l'égard des politiques sociales et de l'emploi. Il sera difficile d'assurer la croissance économique et de réduire la pauvreté si on ne veille pas à garantir la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé de la population. C'est sur la base de ce socle que l'intégration régionale, le commerce, les migrations et la mobilité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène conjugués à des investissements durables dans des secteurs clés tels que les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, les matières premières ou la science et la technologie et la recherche dans le domaine agricole peuvent contribuer au développement d'économies durables, génératrices de connaissance et compétitives.

- (3) Compte tenu de l'interdépendance entre tous ces éléments, le plan d'action 2011-2013 sera axé sur les partenariats suivants:

Partenariat 1: Paix et sécurité

- (4) Les participants au sommet ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et sont convenus de s'appuyer sur cette dernière pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité sur le continent africain. La suite des travaux s'appuiera sur la coopération existante avec les organisations régionales africaines, sur les résultats de l'évaluation de l'AAPS réalisée par l'UA et sur la feuille de route indicative pour l'AAPS élaborée par l'UA, les communautés économiques régionales (CER) et les mécanismes régionaux (MR), dont la version définitive servira de document de référence pour l'appui que l'UE et les autres partenaires apporteront à l'AAPS.

- (5) Les participants ont souligné l'importance du suivi donné au rapport Prodi sur un financement prévisible, durable et souple des opérations africaines de soutien de la paix. Les futures mesures de renforcement des capacités, y compris un nouveau cycle Amani Africa, revêtiront un caractère prioritaire, l'objectif étant de tenir pleinement compte des besoins réels des initiatives de prévention des conflits et des opérations de gestion de crise en cours. Le dialogue politique y afférent sera renforcé, y compris avec les Nations unies.

- (6) Les participants au sommet se sont déclarés fermement déterminés à se montrer unis dans la protection des civils, y compris les enfants, dans les conflits armés, conformément aux résolutions 1674 et 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il convient également d'accorder une attention particulière à la question des femmes, de la paix et de la sécurité, dans le droit fil des résolutions 1325 et 1820 du CSNU, et de veiller à associer pleinement et sur un pied d'égalité les femmes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, y compris la consolidation de la paix.

- (7) En outre, il a été convenu de poursuivre la coopération destinée à renforcer les capacités locales permettant de faire face, de façon intégrée et globale, aux grands défis transnationaux en matière de sécurité, par exemple le changement climatique, la criminalité et le terrorisme.

Partenariat 2: Gouvernance démocratique et droits de l'homme

- (8) La promotion de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme est un objectif essentiel du partenariat Afrique-UE. À cet égard, la plateforme de dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme qui a été créée récemment devrait permettre à l'Afrique et à l'UE d'aborder ensemble les principales questions d'intérêt commun en vue d'élaborer des programmes et des recommandations communes en matière de gouvernance et de consolider le partenariat Afrique-UE. Il faudrait notamment coordonner l'action menée en réponse aux crises politiques, soutenir l'architecture africaine de gouvernance et assurer la gouvernance économique. À cet égard, la décision de l'UA de consacrer le sommet qu'elle tiendra en janvier 2011 aux valeurs communes a été accueillie favorablement.
- (9) Les participants au sommet ont insisté sur l'importance d'un système multilatéral effectif et réaffirmé leur détermination partagée à renforcer leur coopération dans les enceintes multilatérales. À cet égard, les deux parties se sont engagées à travailler de concert pour améliorer leur coopération dans les enceintes internationales compétentes, y compris les Nations unies.
- (10) Les participants ont confirmé leur volonté commune de renforcer la coopération relative aux biens culturels et à d'autres questions dans le domaine culturel.

Partenariat 3: Intégration régionale, commerce et infrastructures

- (11) L'intégration régionale, le commerce et l'investissement sont les vecteurs de la stabilité économique et d'une croissance inclusive et durable. S'ils sont bien intégrés et disposent d'infrastructures efficaces, les marchés régionaux attireront les investissements, faciliteront l'activité économique, renforceront la création d'emplois et de richesses et amélioreront l'accès à des biens et des services plus nombreux et de meilleure qualité. Les participants au sommet sont convenus de nouer un dialogue politique au niveau approprié pour trouver des solutions aux préoccupations qu'ils partagent au sujet des accords de partenariat économique (APE), et de procéder à des échanges de vues et d'informations sur la dimension "développement" des accords commerciaux UE-Afrique et les répercussions de ces derniers sur les économies africaines. À cette fin, il faudra notamment renforcer la coopération sur les questions des marchés intérieurs et des services financiers, et notamment procéder à des échanges d'expériences.

- (12) Faisant fond sur le dialogue en cours concernant la coopération dans le domaine des matières premières, les participants au sommet sont convenus de coopérer sur des questions telles que le renforcement des capacités, la gouvernance, les infrastructures et l'investissement ainsi que les connaissances et les compétences géologiques et la transparence des contrats miniers.
- (13) Étant donné que le développement des infrastructures joue un rôle essentiel dans l'intégration régionale, l'accent sera notamment mis sur le développement des infrastructures dans des domaines tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, la santé, l'eau et les TIC en Afrique, ainsi que sur le renforcement des interconnexions nécessaires sur le continent africain et entre l'Afrique et l'Europe. Les participants ont fait part de leur volonté très claire et partagée de renforcer le dialogue stratégique et réglementaire dans ce domaine et d'améliorer la coopération concrète, notamment en ce qui concerne le cadre stratégique et réglementaire destiné à attirer et à faciliter les investissements privés directs africains et européens et à favoriser le développement des systèmes de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.
- (14) Les deux parties se sont déclarées déterminées à intensifier la coopération concernant les technologies de l'information et de la communication et les applications spatiales, pour faire en sorte que l'Afrique participe davantage à la révolution de l'information.

Partenariat 4: OMD

- (15) Les participants au sommet ont souligné qu'il fallait honorer les engagements respectifs pris lors du sommet des Nations unies sur les OMD tenu à New York en septembre 2010 en vue de mobiliser les ressources, les acteurs et les politiques nécessaires pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de tous les OMD en Afrique d'ici à 2015. Ces objectifs sont indissociables les uns des autres, interdépendants et se renforcent mutuellement, et c'est pourquoi ils requièrent une approche globale, fondée sur les droits, qui tienne compte des effets de l'absence de progrès concernant certains OMD sur les progrès réalisés dans l'ensemble des domaines. Il a été décidé d'accorder la priorité à la réalisation des OMD liés à la promotion de l'égalité des sexes, de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation, ainsi que d'accélérer les progrès sur les politiques et les structures sous-jacentes, y compris les statistiques. Le deuxième plan d'action y contribuera, notamment via ses activités spécifiques consacrées à la santé maternelle, néonatale et infantile, à l'égalité des sexes, à l'enseignement primaire et secondaire, à la politique foncière et au développement durable, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et aux personnes handicapées.

- (16) Dans ce contexte, les participants au sommet sont convenus de continuer d'aligner les initiatives des États membres de l'UE et de l'UA sur les processus du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine en faveur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et de favoriser la coopération relative à la mise en œuvre accélérée des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique.
- (17) Ils ont rappelé que l'agriculture constitue un secteur économique dominant dans lequel les normes sanitaires et phytosanitaires jouent un rôle central, et ils sont convenus d'œuvrer en faveur de l'harmonisation et du renforcement des cadres sanitaires et phytosanitaires en Afrique, sous l'angle des normes internationales en matière de sécurité des denrées alimentaires, de santé animale et de santé des végétaux. Le renforcement des capacités dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires revêt une grande importance pour le secteur agricole en Afrique. À cet égard, les participants au sommet ont décidé de favoriser une coopération intensive dans ce domaine afin de renforcer les capacités africaines en la matière. L'UE pourrait fournir une assistance aux pays africains dans ce domaine.

Partenariat 5: Énergie

- (18) L'accès à une énergie et à des services énergétiques durables et abordables revêt une importance cruciale pour les citoyens africains et européens. L'Afrique dispose de ressources naturelles considérables et inexploitées, de sorte qu'elle est le lieu idéal pour mettre au point de nouvelles technologies et développer les énergies renouvelables; pour sa part, l'UE est particulièrement bien placée pour contribuer au renforcement des capacités, fournir des technologies en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et apporter son concours à la mise en place d'une réglementation et d'un cadre d'investissement appropriés.
- (19) Les participants au sommet se sont déclarés totalement favorables à la mise en œuvre du programme de coopération UE-Afrique dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que des objectifs politiques définis lors de la conférence de haut niveau sur l'énergie tenue à Vienne en septembre 2010 et devant être atteints d'ici 2020, qui consistaient notamment à assurer l'accès à des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains supplémentaires; doubler la capacité des interconnexions électriques transfrontalières, au sein de l'Afrique et entre l'Afrique et l'Europe; doubler l'utilisation du gaz naturel en Afrique et augmenter les exportations de gaz africain vers l'Europe; accroître l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique et y améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

Partenariat 6: Changement climatique et environnement

- (20) Assurer une croissance et un développement durables et inclusifs passe par la mise en œuvre de stratégies de nature à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux. Le développement d'une "économie verte" offre à l'Afrique et à l'UE de nouvelles possibilités de création d'emplois et de croissance. Dans cette perspective, la coopération sur les technologies respectueuses de l'environnement sera intensifiée et le mécanisme pour un développement propre ainsi que de nouveaux mécanismes émergents seront utilisés dans toute la mesure du possible. À cet égard, les participants au sommet ont réaffirmé l'objectif défini d'un commun accord à la suite de la conférence de Copenhague et consistant à conclure un accord ambitieux et juridiquement contraignant pour l'après-2012.
- (21) L'UE et l'Afrique ayant aligné leurs positions durant la phase préparatoire, elles conjugueront leurs efforts pour parvenir à un résultat positif à Cancún, et souligneront qu'il faut procéder selon une approche équilibrée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et consacrer le financement de l'adaptation au changement climatique en priorité aux pays en développement les plus vulnérables, notamment en Afrique, y compris par la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara et du programme ClimDev.
- (22) Les participants au sommet ont rappelé l'engagement pris par les dirigeants européens de dégager 7,2 milliards d'euros sur la période 2010-2012 en faveur de projets et initiatives à mise en œuvre rapide dans le domaine du changement climatique, une part significative de ce montant devant être réservée à l'Afrique.

Partenariat 7: Migrations, mobilité et emploi

- (23) Les participants au sommet ont souligné qu'il importait de faciliter la mobilité et de mieux gérer les migrations licites afin d'améliorer l'effet des migrations sur le développement. Ils ont souligné combien il était important d'éradiquer la traite des êtres humains. Une attention particulière a été accordée aux flux migratoires illégaux ou irréguliers et à la nécessité de les réduire encore, y compris par l'application des dispositions de réadmission existantes. La nécessité de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et de renforcer la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés a également été mise en avant.

- (24) Les participants au sommet ont confirmé la volonté de tous les partenaires de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en œuvrant en faveur d'une croissance durable et inclusive, étant entendu que toutes les parties intéressées, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé, ont un rôle à jouer à cet égard. Ils sont convenus d'intensifier encore le dialogue et la coopération dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.
- (25) En ce qui concerne la mobilité des étudiants et des universitaires, ils ont décidé de renforcer les programmes existants, tels que Erasmus Mundus, Edulink et Nyerere, mais aussi les initiatives telles que l'université panafricaine et celle visant à harmoniser les structures et les programmes d'enseignement.
- (26) Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des diasporas dans le processus de développement de l'Afrique et d'optimiser les avantages en termes de développement que procurent les envois de fonds.

Partenariat 8: Science, société de l'information et espace

- (27) Les actions menées dans le cadre de ce partenariat, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités, favoriseront une croissance économique inclusive et un développement social plus rapide en Afrique. L'économie génératrice de connaissance / fondée sur la connaissance qui en résultera permettra de faire face plus efficacement aux grands problèmes communs et aux défis planétaires et sera mieux à même de participer à la concurrence sur des marchés mondiaux en évolution rapide. Aussi les participants au sommet ont-ils salué les progrès accomplis jusqu'à présent et encouragé toutes les parties intéressées à participer à la mise en œuvre en temps voulu du deuxième plan d'action pour la science, la société de l'information et l'espace.
- (28) Les participants au sommet sont convenus d'engager un dialogue stratégique sur la science et la technologie au niveau des hauts fonctionnaires et des ministres afin de renforcer le cadre de coopération dans ce domaine et de faire en sorte que soient définies les orientations nécessaires à la réalisation des objectifs convenus.

Obtenir des résultats: passer des engagements à l'action commune

- (29) Les participants au sommet ont rappelé certains des résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique, dont la mobilisation d'un montant d'un milliard d'euros pour soutenir l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), la création de la facilité alimentaire d'un milliard d'euros, la formation d'observateurs électoraux, l'octroi de subventions pour un montant de 168 millions d'euros qui ont permis de mobiliser un montant total d'environ deux milliards d'euros pour financer des projets d'infrastructures en Afrique, la création d'un réseau de la diaspora, l'accès à des services énergétiques durables pour 2,5 millions de personnes, la déclaration conjointe sur le changement climatique approuvée lors de ce sommet ainsi que les bourses et les prix pour la recherche africaine destinés à promouvoir la science et la technologie en Afrique. Ces succès témoignent de la capacité des deux continents à obtenir des résultats tangibles qui profitent aux citoyens africains et européens, ainsi que du potentiel que recèle la stratégie commune de produire à l'avenir des résultats encore meilleurs d'un point de vue quantitatif et qualitatif.
- (30) En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action pour la période 2011-2013, les participants au sommet ont confirmé le principe des efforts et des responsabilités partagés et souligné qu'ils étaient disposés à coopérer avec toutes les parties prenantes africaines et européennes motivées (société civile, parlements, secteur privé, autorités locales) ainsi qu'avec les partenaires internationaux intéressés.
- (31) Cela étant, il sera essentiel que le secteur privé s'engage plus résolument pour dynamiser le développement des économies africaines et européennes et traduire les objectifs politiques susmentionnés en partenariats produisant des résultats concrets. Il sera tout aussi important d'établir des relations plus étroites avec les institutions financières de l'UE et internationales (Banque européenne d'investissement, Banque mondiale, Banque africaine de développement et Banque arabe pour le développement économique en Afrique). En outre, à la suite du sommet de l'UA qui s'est tenu dernièrement à Kampala, les deux parties conviennent de poursuivre les discussions sur les propositions africaines visant à établir conjointement une facilité d'intégration africaine destinée à soutenir la mise en œuvre de la stratégie commune et de son plan d'action.
- (32) Les participants au sommet sont convenus de se pencher sur des initiatives phare dans chacune des cinq régions africaines dès que les deux parties les auront définies sur la base des instruments existants. Ils ont estimé que l'Agence de coordination et de planification du NEPAD constituait un instrument essentiel de soutien et de coordination de ce type d'initiatives. Ils se sont mis d'accord pour fonder les futures activités de mise en œuvre sur une coopération renforcée avec les communautés économiques régionales concernées.

(33) Enfin, les participants ont demandé instamment à toutes les parties concernées de produire des résultats concrets affectant favorablement et directement la vie de chacun. C'est en fonction de ce critère que chaque partenariat devrait être évalué. Le traité de Lisbonne étant entré en vigueur, les relations avec l'Afrique font désormais partie intégrante du programme de travail politique, économique, social et humanitaire global de l'UE. Une plus grande cohérence sera ainsi assurée entre la politique de l'UE à l'égard de l'Afrique et ses intérêts, ambitions et politiques en général. Cela offrira en outre à l'Afrique, qui œuvre à la consolidation de son architecture institutionnelle, une occasion de nouer des relations plus solides avec l'UE au niveau stratégique, et les deux partenaires pourront ainsi coordonner ou aligner leurs positions dans la perspective des grands événements internationaux et exercer par ce moyen une influence plus grande.

Les deux parties marquent leur accord sur les options ci-après concernant les questions transversales en vue de renforcer l'efficacité du plan d'action et d'améliorer les méthodes de travail utilisées dans ce cadre.

Introduction

Le plan d'action 2011-2013 constitue un cadre destiné à mettre en œuvre les priorités de la stratégie commune UE-Afrique que les chefs d'État ou de gouvernement africains et de l'UE ont arrêtées et adoptées lors du sommet tenu en novembre 2010. La Commission de l'UA et la Commission européenne continueront de contribuer activement à cette mise en œuvre, mais elles ne peuvent pas concrétiser à elles seules les engagements ambitieux pris dans le cadre du plan d'action. Il s'agira donc de s'attacher en priorité à mieux définir la manière dont les activités mises en œuvre aux échelons national, régional et continental par les États africains et les États membres de l'UE, les communautés économiques régionales (CER) et d'autres parties concernées importantes, y compris le secteur privé, contribueront à la réalisation des engagements pris dans le cadre du plan d'action 2011-2013 et amélioreront l'influence et la visibilité de celui-ci.

I. Stratégie commune UE-Afrique: renforcement du dialogue politique et de la coordination

Dialogue politique et stratégique:

Actuellement, les chefs d'État ou de gouvernement africains et de l'UE tiennent tous les trois ans, dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique, une réunion au sommet en vue de prendre des décisions concernant les relations entre leurs deux continents. Entre ces sommets, les réunions semestrielles qui se tiennent au niveau ministériel permettent de faire avancer le dialogue politique, d'examiner la mise en œuvre de la stratégie commune/des plans d'action et de fournir des orientations politiques en tant que de besoin. Depuis quelque temps, des réunions sectorielles, organisées au niveau ministériel ou des hauts fonctionnaires et préparées par des experts en tenant compte de contributions apportées par les groupes d'experts mixtes et le groupe de travail spécial, viennent compléter ces dialogues menés au niveau des ministres des affaires étrangères.

1. Dialogue politique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères: à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la représentation de l'UE dans les réunions de dialogue politique à l'occasion des sommets et des réunions des ministres des affaires étrangères a changé du côté de l'UE. La partie africaine décidera de son mode de représentation à un stade ultérieur. Les deux parties conviennent de tirer parti des possibilités offertes par la nouvelle architecture institutionnelle de l'UE pour intensifier encore, de manière régulière ou ponctuelle, les contacts formels et informels entre les dirigeants européens et africains, ainsi qu'entre leurs services compétents respectifs.
2. Dialogue politique/stratégique sectoriel: l'Afrique et l'UE sont convenues de renforcer, en termes de fréquence, de portée et d'efficacité, leur dialogue stratégique thématique dans les principaux domaines d'action prioritaires. Les groupes d'experts mixtes et d'autres instances compétentes africaines et de l'UE examineront la possibilité de tenir des réunions sectorielles au niveau des ministres/des hauts fonctionnaires, y compris en marge des événements à haut niveau organisées à l'échelon africain, européen ou international, qui devront être dûment préparées par les instances compétentes des deux parties. La Commission de l'UA et la Commission européenne s'attacheront à améliorer l'efficacité du dialogue stratégique sectoriel mené dans les réunions annuelles de leurs collègues, y compris au moyen d'une participation accrue de leurs directions générales et services compétents respectifs à la préparation et au suivi de ce dialogue.
3. Dialogue aux niveaux national et régional: la stratégie commune et la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013 seront systématiquement mises à l'ordre du jour des réunions de dialogue politique entre les régions et pays africains et l'UE.
4. Coopération au sein des Nations unies, des institutions financières internationales et d'autres enceintes internationales: le dialogue et la coopération entre les chefs de mission africains et de l'UE et les experts à New York, Genève et ailleurs seront systématiquement renforcés, en vue notamment de mieux comprendre les positions des différentes parties, de définir et défendre des approches communes et d'assurer le suivi des initiatives lancées dans le cadre des différents partenariats. Les délégations de l'UE et les représentations de l'UA ainsi que d'autres homologues africains coopéreront de manière plus systématique, y compris par la définition des modalités souples requises en matière de dialogue et de coordination entre l'UE et l'Afrique.

Coordination

5. Commission de l'UA et Commission européenne: les deux Commissions renforceront encore leurs mécanismes respectifs de coordination interne en vue d'assurer la mise en œuvre de la stratégie commune.

6. Coordination de l'action des partenaires européens:
 - a. Coordination de l'action de l'UE à Bruxelles: des efforts seront réalisés pour renforcer la coordination entre les capitales et les groupes du Conseil à Bruxelles de manière à assurer la cohérence et la complémentarité entre les initiatives bilatérales et les engagements collectifs pris au niveau de l'UE et à garantir une coordination et une collaboration accrues entre les différents groupes géographiques chargés des questions relatives à l'Afrique, conformément au principe consistant à traiter l'Afrique comme un tout.

 - b. Délégations de l'UE: la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE) s'est traduite par un renforcement du rôle des délégations de l'UE dans les capitales africaines. Toutes les délégations de l'UE en Afrique, et plus particulièrement les délégations de l'UE auprès de l'UA et dans les capitales des membres des CER, joueront un rôle important pour assurer une coordination efficace de l'action de l'UE et pour sensibiliser les États membres à la question et les amener à se sentir davantage concernés par ce processus.

 - c. Coordination de l'action de l'UE à Addis-Abeba: la coordination entre la délégation de l'UE et les représentations des États membres sera renforcée en vue d'améliorer la cohérence et la visibilité des positions de l'UE, y compris au sein du groupe des partenaires de l'UA.

7. Coordination de l'action des partenaires africains:
 - a. Coordination de l'action de l'UA à Addis-Abeba: des mesures seront prises pour renforcer la coordination entre le Comité des représentants permanents de l'UA et ses sous-comités compétents, d'une part, et les capitales africaines et le groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles, d'autre part.

 - b. Coordination avec les CER: des efforts seront déployés pour examiner systématiquement toutes les questions relatives à la stratégie commune UE-Afrique dans le cadre des réunions de coordination semestrielles qui se tiennent entre l'UA et les CER.

c. Délégation de l'UA auprès de l'UE: la mission permanente de l'UA auprès de l'UE et du groupe ACP assure le suivi de la coopération Afrique-UE, la coordination du groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles et la mise en œuvre de l'accord de partenariat ACP-UE (accord de Cotonou), et représente l'UA dans les 27 États membres de l'UE. Le rôle de la mission de l'UA dans la mise en œuvre effective de la stratégie et du plan d'action sera donc renforcé. En tant que de besoin, ses capacités seront encore accrues afin de l'aider à mieux remplir ce rôle.

8. Synergies et coordination entre la stratégie commune/le plan d'action et d'autres cadres de coopération mis en place entre l'UE et l'Afrique: les deux parties conviennent de s'efforcer d'accroître les synergies et d'améliorer la coordination entre la stratégie commune et d'autres cadres et instruments de coopération existants entre l'UE et les partenaires africains (accord de Cotonou pour les pays subsahariens, politique européenne de voisinage (PEV)/Union pour la Méditerranée pour l'Afrique du Nord et accord sur le commerce, le développement et la coopération (accord CDC)/instrument de financement de la coopération au développement pour l'Afrique du Sud), notamment au moyen de réunions de coordination organisées en marge des réunions des différentes enceintes et institutions communes de coopération.

II. Architecture institutionnelle et modalités de fonctionnement de la stratégie commune UE-Afrique

9. Groupes d'experts mixtes: des lignes directrices définissant le mandat, la composition et les méthodes de travail des groupes d'experts mixtes ont été approuvées lors de la 11^{ème} réunion ministérielle de la troïka Afrique-UE¹ et constituent un document évolutif destiné à orienter les travaux des groupes d'experts mixtes. Lors de leur réunion du 26 avril 2010, les ministres ont adopté un document commun exposant des options en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie commune. Les groupes d'experts mixtes réexamineront attentivement ces options et mettront en œuvre les modalités nécessaires pour améliorer leur fonctionnement. Ces modalités pourraient comprendre un accord sur des orientations de travail internes ou sur la délégation à d'autres instances existantes, telles que le comité de coordination conjoint de la facilité de paix pour l'Afrique ou le comité directeur du partenariat en matière d'infrastructures, de la responsabilité de coordonner la mise en œuvre d'aspects spécifiques des partenariats.

¹ http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/20081121_final_jeg_guidelines_and_mandate_1.doc.

10. Tout en évitant d'adopter une approche unique, les groupes d'experts mixtes examineront, outre les propositions spécifiques visant à améliorer l'efficacité de leurs propres travaux, les questions transversales suivantes:
 - a. Les coprésidents et les deux Commissions consulteront les différentes parties concernées qu'ils représentent avant les réunions des groupes d'experts mixtes, en convoquant des réunions de coordination.
 - b. Les groupes d'experts mixtes s'attacheront à faire en sorte que leurs travaux soient davantage en phase avec le processus de prise de décisions politiques et examineront les possibilités d'apporter des contributions aux instances politiques compétentes et aux réunions sectorielles au niveau des hauts fonctionnaires ou des ministres, et de recevoir de leur part les orientations nécessaires (voir le point 2 ci-dessus).
11. Les deux parties s'efforceront de faire jouer un rôle plus actif à la Banque africaine de développement (BAD), à la Banque européenne d'investissement (BEI) et aux institutions nationales ou régionales de financement du développement dans la mise en œuvre des partenariats.
12. Groupe de travail spécial UE-UA: la participation au groupe de travail spécial a été renforcée afin de permettre aux parties concernées de contribuer plus activement à la mise en œuvre de la stratégie commune. Le groupe de travail spécial améliorera la coordination entre les principaux acteurs de la mise en œuvre du plan d'action, à savoir les deux commissions, le service européen pour l'action extérieure, les deux parlements, les coprésidents africains et de l'UE des groupes d'experts mixtes, les pays chefs de file, les CER ainsi que les représentants du secteur privé et de la société civile (pour la partie africaine, par l'intermédiaire du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA). Le groupe de travail spécial se penchera sur les questions et problèmes transversaux et recherchera des synergies entre les partenariats. Il contribuera également à l'élaboration des décisions relatives à la stratégie commune UE-Afrique, qui continueront d'être adoptées au niveau politique lors des réunions ministérielles.

III. Financement de la stratégie commune UE-Afrique

13. La réussite de la stratégie relève de la responsabilité commune de l'Afrique et de l'UE et requiert des ressources politiques et opérationnelles considérables pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés. La mise en œuvre de la stratégie, y compris son financement, est une tâche commune incombant à l'ensemble des parties concernées, à savoir la Commission européenne et la Commission de l'UA, les États membres, les institutions financières, les CER, ainsi que le secteur privé et la société civile des deux parties. Il est essentiel que les acteurs européens et africains s'investissent dans ce processus aux échelons continental, régional et national afin de fournir les contributions nécessaires. Pour ce faire, il faudra notamment continuer d'intégrer la stratégie commune UE-Afrique dans les instruments existants. Dès lors, l'UE et l'Afrique coopéreront étroitement afin de dégager des fonds suffisants pour mettre en œuvre le plan d'action 2011-2013. À cette fin, la stratégie commune UE-Afrique sera intégrée dans tous les instruments pertinents, qui permettront également de la promouvoir, qu'il s'agisse d'instruments gérés par les institutions de l'UE (FED, IEVP, instrument de financement de la coopération au développement, instrument de stabilité, instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, instruments de la BEI, etc.), d'instruments bilatéraux des États membres de l'UE ou de contributions africaines. De la même manière, les deux parties conviennent de poursuivre sans attendre les discussions sur les propositions africaines visant à établir conjointement une facilité d'intégration africaine destinée à soutenir la mise en œuvre de la stratégie commune et de son plan d'action. Il convient de conclure ces discussions le plus rapidement possible.
14. En tant que cadre politique commun, la stratégie commune UE-Afrique doit orienter les choix stratégiques et améliorer la cohérence et la complémentarité de l'action menée par l'UE et par l'Afrique. La stratégie commune sera utilisée pour orienter la programmation des instruments existants et les priorités du présent plan d'action seront systématiquement prises en compte dans les plans stratégiques (africains) concernés et dans les processus de programmation (conjointe) des instruments pertinents, en fonction de leur champ d'application et de leurs objectifs généraux respectifs. Les deux parties réaliseront de nouveaux progrès afin que les instruments financiers pertinents viennent appuyer le plan d'action. Les mécanismes de programmation conjointe existants (tels que le dialogue entre les ordonnateurs nationaux et régionaux africains et de l'UE et le secrétariat ACP) seront utilisés plus efficacement par les deux parties afin de veiller à ce que les priorités de la stratégie commune UE-Afrique soient dûment prises en compte.

15. Les deux parties poursuivront également leurs efforts pour concrétiser l'engagement pris à Lisbonne de traiter l'Afrique comme un tout. Tous les acteurs concernés s'attacheront à renforcer les synergies entre les différents cadres d'action et les instruments financiers y afférents, de manière à relever plus efficacement les défis panafricains. Les passerelles qui existent entre les instruments de coopération serviront à étayer la dimension continentale des activités menées dans le cadre du plan d'action.
16. Utiliser efficacement les programmes de renforcement des capacités afin que l'UA dispose de capacités accrues pour mettre en œuvre la stratégie commune UE-Afrique: grâce au programme de soutien institutionnel en faveur de l'UA au titre du FED et à des initiatives bilatérales similaires, l'UE continuera de fournir une aide intégrée et globale pour renforcer les capacités des institutions de l'UA en matière de financement, de gestion administrative et d'élaboration des politiques, et pour permettre à la Commission de l'UA de participer véritablement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, notamment en appuyant son processus de transformation institutionnelle. Dans le cadre de l'enveloppe intra-ACP au titre du 10^e FED, le futur programme de renforcement des capacités assurera la continuité avec les initiatives actuellement menées au titre du 9^e FED. Les deux parties conviennent de recourir à ce programme pour renforcer les moyens dont disposent l'UA et ses organes pour mettre en œuvre la stratégie commune UE-Afrique et les huit partenariats thématiques définis dans le plan d'action 2011-2013, en particulier par le renforcement des compétences nécessaires dans le domaine de l'élaboration des politiques, de la conception et de la mise en œuvre des programmes, ainsi que de la surveillance et du suivi (la possibilité de prendre en charge les coûts opérationnels de projets spécifiques étant toutefois exclue). Il s'agira notamment d'améliorer l'intégration et la prise en compte des huit partenariats thématiques de la stratégie commune UE-Afrique dans les structures et programmes de travail de la Commission de l'UA. Enfin, l'établissement d'une coopération avec d'autres partenaires internationaux soutenant le renforcement des capacités de l'UA sera recherché.

17. Établir les mécanismes d'appui complémentaires pour répondre à des besoins spécifiques/fournir un soutien technique: sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du plan d'action 2008-2010 de la stratégie commune UE-Afrique, les deux parties examineront la possibilité de créer un mécanisme d'assistance à petite échelle, souple et axé sur la demande afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de fournir le soutien technique, administratif et de secrétariat nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013. Ce mécanisme devrait venir appuyer, sur demande, le fonctionnement des partenariats thématiques (et notamment aider les groupes d'experts et leurs coprésidents à préparer leurs réunions et à en assurer le suivi et à faciliter les contacts et la poursuite des travaux entre les réunions), et il devrait faciliter la participation des acteurs non étatiques. Ce mécanisme devrait également contribuer à la préparation de projets finançables, par exemple par l'élaboration d'études de faisabilité et d'autres activités de préparation de projets, à condition que les ressources nécessaires soient mises à disposition.
18. Les deux parties conviennent de la nécessité d'assurer une meilleure communication et d'accroître la visibilité de la stratégie commune UE-Afrique, à la fois en Afrique, au sein de l'UE et au niveau international. Les médias jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information et ils peuvent aider à renforcer la dimension des partenariats Afrique-UE axée sur les personnes. Les deux parties sont convenues de poursuivre la mise en œuvre des activités de communication entreprises jusqu'à présent, y compris le site web commun de la stratégie commune UE-Afrique (<http://www.africa-eu-partnership.org/>), en ligne depuis le 1^{er} octobre 2008.
19. Étudier des options de financement innovantes: les deux parties conviennent d'étudier la possibilité de recourir à des mécanismes de financement innovants, tels que des "ventes aux enchères" et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin d'aller activement au devant du secteur privé, qui est un acteur essentiel de ce plan d'action, et de mettre en place les conditions permettant d'encourager une participation plus active du secteur privé, en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des infrastructures. Il convient de mettre au point des approches novatrices pour améliorer la coopération avec le secteur privé et mobiliser des financements, des aptitudes et des compétences, ce qui peut contribuer à une croissance économique plus durable et profitable à tous.

IV. Un partenariat axé sur les personnes

20. Dernier point, mais non des moindres, les deux parties conviennent d'encourager une participation active du Parlement européen (PE) et du Parlement panafricain (PAP) à la mise en œuvre et au suivi du présent plan d'action, conformément aux principes arrêtés à Lisbonne et aux modalités approuvées lors de la réunion ministérielle de la troïka du 28 avril 2009.

21. Les deux parties conviennent également d'encourager une participation active de la société civile (y compris par l'intermédiaire de l'ECOSOCC pour la partie africaine) afin de faciliter et de promouvoir un partenariat axé sur les personnes, ambitieux et disposant d'une large assise.

Aperçu

Des progrès ont été accomplis tout au long de la mise en œuvre du premier plan d'action dans les trois principaux domaines visés :

Le **dialogue politique** s'est développé et continue de se développer, le but étant de parvenir à des positions communes et de mettre en œuvre des approches communes en ce qui concerne les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et au niveau mondial, et ce sur deux plans: les liens structurels et systématiques entre les organes de décision, notamment entre le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, entre le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et le Comité d'état-major de l'UA et entre les équipes de gestion des crises des deux parties, ont été renforcés. Les chefs de délégation africains et européens à Addis-Abeba, à Bruxelles et à New-York se consultent régulièrement. Néanmoins, ces échanges en vue d'une meilleure compréhension mutuelle doivent évoluer vers une coopération plus technique et opérationnelle.

Le dialogue a porté principalement sur les situations de conflit et les crises. Toutefois, des questions thématiques telles que le terrorisme, et ses diverses sources de financement, le désarmement, la reconstruction et le développement après un conflit, qui figuraient déjà dans le premier plan d'action, au même chapitre, devraient occuper une place plus importante dans le cadre du dialogue et la coopération. De nouvelles questions thématiques, telles que la coopération transfrontalière et la sécurité et la sûreté maritimes sont ajoutées afin que ce dialogue soit plus complet et s'inscrive davantage dans la durée. L'UE et l'UA feront chaque année le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'opérationnalisation de l'**architecture africaine de paix et de sécurité** a progressé. Il reste encore cependant beaucoup à faire pour poursuivre et consolider ces progrès et parvenir à une architecture réellement fonctionnelle, assurant notamment une interaction harmonieuse et efficace entre tous ses éléments. Le financement de l'UE pour le prochain plan d'action triennal s'articulera autour d'une feuille de route opérationnelle UA-CER-UE.

Enfin, des progrès satisfaisants ont été réalisés en vue d'assurer un **financement prévisible** pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité. Étant entendu que le Conseil de sécurité des Nations unies est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et compte tenu du rôle que jouent les accords régionaux conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations unies, un dialogue spécifique a été mené sur la base du rapport Prodi sur le soutien aux opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique et des rapports du Secrétaire général des Nations unies sur sa mise en œuvre élaborés ultérieurement. Dans le cadre de ce partenariat, grâce à la première et à la deuxième facilité de paix pour l'Afrique, les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique ont largement bénéficié d'un soutien prévisible, parallèlement aux efforts déployés en faveur des programmes de renforcement des capacités de l'UA et des CER (communautés économiques régionales). Toutefois, l'objectif initial, qui était de "fournir à l'UA et aux mécanismes régionaux les moyens financiers leur permettant de planifier et de mener des opérations de soutien de la paix", n'a pas été pleinement réalisé. Il convient de poursuivre les échanges en ce qui concerne les efforts déployés par l'UA pour mobiliser des ressources supplémentaires sur le continent, notamment par l'intermédiaire du fonds pour la paix de l'UA. En outre, il est plus que jamais nécessaire que l'UA, l'UE et les Nations unies se concertent davantage afin de faire avancer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Prodi et les rapports ultérieurs du Secrétaire général des Nations unies.

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Dialogue politique:

- 1) Contribuer ensemble à la gouvernance liée à la sécurité mondiale en Afrique, en Europe et au niveau mondial et accroître l'efficacité du dialogue.
- 2) S'attaquer aux crises et aux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et ailleurs et tirer parti des points communs que présentent les positions.

Résultats escomptés:

- Renforcement de l'interaction structurelle entre l'UE, l'UA et les CER dans les situations de conflits et de crises.

- En se fondant sur les piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur le programme africain de sécurité, les politiques relatives notamment aux armes légères et de petit calibre (ALPC), aux mines antipersonnel terrestres, aux débris de guerre explosifs, à la lutte contre le terrorisme, à la médiation, à la protection des civils (résolution 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies), aux femmes, à la paix et à la sécurité (résolutions 1325 et 1820 du CSNU) et les questions ayant trait aux enfants dans les conflits armés (résolution 1674 du CSNU) seront examinées dans le cadre d'une approche plus globale en vue de contribuer à l'élimination des causes profondes des conflits, à la prévention des conflits, à la gestion et à la résolution des crises, à la reconstruction après un conflit et à la consolidation de la paix de façon durable.
- Les aspects du couple sécurité-développement qui sont liés à la coopération sont systématiquement analysés.
- Élargissement du dialogue politique aux CER/MR (mécanismes régionaux), conformément aux dispositions des protocoles et des mémorandums d'accord de l'UE et de l'UA.
- Renforcement du dialogue et de la coordination des positions entre les groupes respectifs dans le cadre des Nations unies, y compris coparrainage de résolutions des Nations unies concernant les menaces mondiales que représentent notamment le terrorisme, les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la prolifération et l'accumulation illicites d'armes à feu.
- Dans le cadre des contributions apportées par les organisations régionales africaines et européennes au multilatéralisme effectif, l'UA et l'UE coopéreront avec les Nations unies afin de faire face aux menaces mondiales pesant sur la paix et la sécurité et de faire en sorte que l'UA et les mécanismes régionaux disposent des moyens financiers et opérationnels leur permettant de planifier et de mener des opérations de soutien de la paix.
- Faire face de façon globale et coordonnée aux menaces qui pèsent sur la sécurité au niveau régional, avec la participation des acteurs et des partenaires politiques, opérationnels et financiers.
- Renforcer la coopération dans la gestion des conflits ainsi que le soutien de l'UE aux initiatives en matière de paix et de sécurité lancées sous les auspices de l'UA.

2. Opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité

Un fonctionnement efficace de l'architecture africaine de paix et de sécurité, afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique.

Résultats escomptés

- En faisant fond sur les progrès déjà réalisés par les structures de l'architecture africaine de paix et de sécurité au niveau tant continental que régional et sur les nouvelles évolutions, qui ressortent clairement de l'évaluation de l'architecture par l'UA-CER et des résultats d'Amani-Afrique, adoption d'une feuille de route globale UA-CER pour l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
- Établissement d'un programme opérationnel UE-UA-CER pour l'architecture africaine de paix et de sécurité, fondé sur la feuille de route globale UA-CER, conformément au protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité et aux mémorandums d'accord UA-CER.
- Mise en œuvre du programme UE-UA-CER, permettant de garantir la cohérence du soutien fourni par les institutions et les États membres de l'UE aux différentes composantes et politiques.
- Ce programme opérationnel sera mis au point en tenant compte des autres programmes de renforcement des capacités, notamment du soutien fourni par les Nations unies et d'autres partenaires.
- Un soutien coordonné et concerté de leurs partenaires pour l'UA et les CER/MR, y compris un mécanisme de liaison consolidé et institutionnel (par ex. reproduction au niveau des CER/MR du groupe des partenaires de l'UA basé à Addis-Abeba).

3. Un financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité

Mettre à disposition les ressources nécessaires (financières, matérielles, humaines, etc.) pour pouvoir planifier, équiper, déployer et soutenir les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique.

Résultats escomptés

- Dans la perspective de l'établissement du rapport 2011 du Secrétaire général des Nations unies sur un financement prévisible, souple et durable pour les opérations de soutien de la paix conduites par l'UA, sur la base de la participation de l'UE, de l'expérience acquise dans le cadre de la facilité de paix pour l'Afrique et des enseignements tirés d'un certain nombre d'opérations de soutien de la paix menées jusqu'à ce jour, élaboration de mesures concrètes pour la mise en œuvre des propositions formulées dans les rapports Prodi et du Secrétaire général des Nations unies.
- Dans la perspective de l'élaboration et de l'adoption d'un programme au titre de la troisième facilité de paix pour l'Afrique, l'UA s'efforcera de mobiliser des ressources supplémentaires sur le continent, y compris au titre du fonds pour la paix de l'UA.

II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire

1. Dialogue politique

Initiative 1) Achèvement et mise en œuvre du cadre du **dialogue politique** par l'établissement de liens systématiques et structurels entre le COPS de l'UE et le CPS de l'UA, entre les chefs d'état-major de l'UE et de l'UA et entre les nouvelles structures de l'UE (SEAE) et les services de la Commission de l'Union africaine et des CER chargés de la paix et de la sécurité. Le but est que les responsables à ce niveau politique jouent un rôle accru dans le réexamen des actions déjà entreprises et fournissent davantage d'orientations politiques pour l'avenir.

Initiative 2) Une concertation entre le Groupe "Afrique" et l'UE sera mise en place à New York concernant les principaux défis mondiaux débattus au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies (par ex. conflits, terrorisme, prolifération NRBC et désarmement conventionnel). Les programmes et le calendrier de cette concertation seront établis chaque année et réexaminés tous les six mois afin de permettre une bonne préparation des réunions au niveau des sièges.

Initiative 3) Déployer des efforts coordonnés et concertés pour lutter contre la piraterie, y compris dans le cadre des Nations unies, et envisager la mise au point d'instruments juridiques qui pourraient être jugés appropriés pour renforcer la coopération sur toutes les questions liées à la piraterie.

Initiative 4) Dans le cadre des efforts menés pour faire face aux crises et aux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et ailleurs, des équipes thématiques ad hoc Afrique-UE seront créées pour assurer la coordination et la coopération. Dans ce cadre, ces équipes pourraient constituer un apport particulièrement appréciable pour assurer la stabilisation, la reconstruction et le développement après un conflit et renforcer le rôle des femmes à tous les niveaux, afin de consolider les progrès enregistrés dans le règlement des conflits en Afrique et de tirer parti de l'expérience et des moyens dont dispose l'Europe. Ces équipes feront appel aux acteurs de la communauté internationale le cas échéant, et permettront un suivi optimal de la politique de l'UA dans le domaine de la reconstruction et du développement après un conflit. À cet égard, l'Union africaine mènera à bien une étude sur la création d'un centre de reconstruction et de développement après les conflits.

Initiative 5) Des groupes thématiques faisant intervenir des experts UA/CER/MR/EM/UE seront mis en place. Ils traiteront des objectifs opérationnels dans des domaines tels que le changement climatique et la sécurité, le Programme frontière de l'UA, y compris l'échange d'expériences, le renforcement des capacités, la coopération transfrontalière, la mise au point d'instruments juridiques, et les questions de désarmement (notamment les débris de guerre explosifs), ou feront porter leurs travaux sur des zones géographiques. Ces initiatives pourraient déboucher sur l'organisation de conférences Europe-Afrique sur les thèmes mentionnés.

Initiative 6) Des consultations informelles entre l'UA, l'UE et les Nations unies, visant à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport UA/ONU établi sous la direction de M. Romano Prodi et dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies de septembre 2009, devraient permettre à ces trois organisations d'avancer dans leurs programmes respectifs. Des propositions concrètes formulées par des experts devraient aider à progresser dans la fourniture d'un soutien durable, souple et prévisible aux opérations de maintien de la paix lancées au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies et entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec l'accord du Conseil de sécurité des Nations unies.

Initiative 7) En faisant fond sur le Programme frontière de l'UA et en tirant parti de la riche expérience de l'UE en la matière, nous programmerons des activités à entreprendre ensemble, en particulier des échanges d'expériences, le renforcement des capacités, la coopération transfrontalière et la mise au point d'instruments juridiques. Grâce au soutien des États membres de l'UE, cette initiative pourrait aussi être étendue aux échanges d'expériences en matière de délimitation et de tracé des frontières.

Initiative 8) En vue de renforcer les politiques et mesures adoptées dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité, au niveau continental et régional, dans le domaine de la prévention, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit, des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre afin de traiter de questions thématiques telles que: la RSS, le DDR, les Programmes frontière de l'UA, les systèmes d'alerte précoce, les femmes, la paix et la sécurité, les capacités de médiation et de négociation et la lutte contre le terrorisme.

Initiative 9) La coopération actuelle en matière de lutte contre le trafic d'ALPC sera renforcée grâce à un plan d'action global et concret en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de l'UA concernant les ALPC, en coordination avec la communauté internationale. De même, un plan d'action sera élaboré afin de soutenir la mise en œuvre du traité de Pelindaba et de ses trois protocoles additionnels, notamment le volet relatif à une utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire.

2. Adoption et mise en œuvre d'une feuille de route stratégique globale UA-CER relative à **l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité** à long terme, tenant compte des priorités régionales, continentales et mondiales de la Commission de l'Union africaine, des CER et des États membres de l'UA en matière de sécurité et capable de garantir la cohérence des objectifs de l'ensemble des politiques concernées.

Initiative 1) Afin de donner suite au premier plan d'action et à diverses évaluations concernant les besoins et capacités de l'Afrique en matière de formation pour la Force africaine en attente (FAA), mise en œuvre de mesures opérationnelles et concrètes adoptées d'un commun accord par l'UA/les CER/l'UE, afin d'améliorer les moyens et capacités dont ont besoin les centres de formation africains.

Initiative 2) Adoption d'une feuille de route stratégique UA-CER pour l'architecture africaine de paix et de sécurité, lui fixant à long terme et de manière structurée des objectifs, et des procédures pour les atteindre. Cette feuille de route de l'UA, qui bénéficiera du soutien de l'UE, permettra de garantir la cohérence, la coordination et la concertation dans la prise de décisions et la fixation des priorités entre les niveaux régional et continental de l'architecture africaine de paix et de sécurité et les instruments continentaux, régionaux et nationaux de l'UE. Un cadre renforcé permettant une évaluation de suivi de l'interaction entre les différents éléments de l'architecture et les responsabilités respectives sera mis en place et fournira des indications claires pour le soutien opérationnel futur.

Initiative 3) Définir des priorités et fixer un calendrier strict pour la phase de mise en œuvre à court terme (trois ans) de la feuille de route UA-CER. Cette phase à court terme, qui couvre la période du deuxième plan d'action, s'inspirera des conclusions de l'évaluation des besoins de l'architecture africaine de paix et de sécurité, des enseignements tirés du cycle de formation AMANI Afrique, y compris les formations régionales, et du projet de troisième feuille de route de la Force africaine en attente de l'UA et portera sur les politiques de l'architecture africaine de paix et de sécurité (décrites dans le protocole d'accord UA-CER la concernant). Les activités jugées prioritaires et les différentes étapes nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels feront régulièrement l'objet d'une évaluation, afin de s'assurer que l'architecture est opérationnelle et que ses éléments interagissent de manière coordonnée. Ce plan deviendra la feuille de route trilatérale UA-CER-UE de l'architecture et décrira en détail le soutien apporté par l'UE aux actions envisagées.

Initiative 4) Développement et adoption de concepts, de doctrines et de procédures ayant trait à la FAA en général (notamment en ce qui concerne les capacités de déploiement rapide, la logistique et les composantes maritimes), à l'architecture africaine de paix et de sécurité (liens fonctionnels entre les éléments d'alerte précoce et de planification au niveau régional et continental et les organes de décision, formation, médiation) et à d'autres questions liées à la sécurité (RSS, DDR, ALPC, lutte contre le terrorisme).

Initiative 5) Élaborer des programmes de formation aux questions des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes pour les missions de maintien de la paix en Afrique, comme cela a été prévu dans le cadre du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme.

Initiative 6) Organiser un deuxième cycle de formation pour les structures de l'architecture africaine de paix et de sécurité, **conformément** aux principaux objectifs fixés par l'UA à court terme (trois ans) et compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du premier cycle AMANI Afrique.

3. **Un financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix** entreprises par l'UA ou sous son autorité.

Initiative 1) La question d'un financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique figurera également parmi les initiatives pertinentes dans le cadre des premier et deuxième domaines prioritaires du présent plan d'action. Dans ce contexte et dans la perspective de l'élaboration et de **l'adoption** d'un programme au titre de la troisième facilité de paix pour l'Afrique, un forum politique et technique spécial consacré au fonds pour la paix de l'UA devra mettre en correspondance les décisions politiques et financières de l'Afrique dans ce domaine et les engagements pris par l'UE.

Initiative 2) Lancement d'un dialogue ONU-UA-UE spécifique, bien qu'informel, dans le cadre des Nations unies, afin de proposer une suite concrète aux rapports Prodi et du Secrétaire général des Nations unies.

Initiative 3) En se fondant sur le plan opérationnel UA-CER-UE relatif à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de **paix** et de sécurité, sur le programme africain de paix et de sécurité et sur les progrès enregistrés dans le cadre de l'initiative 1), l'UE, l'UA et les CER coopéreront en vue de définir le troisième programme de la facilité de paix pour l'Afrique.

Plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique
Partenariat pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme

Aperçu

La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont des éléments essentiels du développement durable et de la coopération entre partenaires et figurent parmi les valeurs fondamentales de l'UE comme de l'UA. Le partenariat Afrique-UE en matière de gouvernance et de droits de l'homme permettra un dialogue global de continent à continent et une coopération sur des matières et des concepts tels que le renforcement des capacités locales, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, les principes démocratiques, l'État de droit et un accès équitable aux systèmes judiciaires, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et la fraude, la gestion responsable des fonds publics, la création d'institutions et la réforme des institutions existantes, la gouvernance mondiale et la réforme du secteur de la sécurité.

I. Objectifs généraux

- Renforcer le dialogue ouvert et participatif entre l'Afrique et l'UE en matière de gouvernance démocratique et de droits de l'homme. Cela contribuera également à renforcer l'influence conjointe de l'Afrique et de l'Union européenne en la matière dans les enceintes internationales et au niveau mondial.
- Contribuer à la mise en place et au renforcement de l'architecture africaine de gouvernance avec un soutien coordonné de l'UE.
- Consolider la coopération étroite entre l'Afrique et l'UE pour ce qui est des biens culturels et des autres questions dans le domaine culturel.
- Renforcer les synergies et les liens entre les droits de l'homme et la gouvernance démocratique dans ses dimensions politique, économique et sociale et dans d'autres secteurs du partenariat Afrique-UE.

II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire

Priorité n° 1: Renforcement du dialogue et de la coopération au niveau mondial et dans les enceintes internationales

Activités

1. La plateforme de dialogue entre l'Afrique et l'UE dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme jouera le rôle d'enceinte ouverte et participative sur la gouvernance, dans le but de favoriser le dialogue, de contribuer à l'élaboration de programmes et de recommandations communs en matière de gouvernance susceptibles d'alimenter le dialogue politique entre l'Afrique et l'Union européenne, et de consolider le partenariat.
2. Échange de vues et de meilleures pratiques sur des sujets d'intérêt commun dans les enceintes internationales, y compris à New York, Genève, Vienne et Paris, notamment en ce qui concerne les examens périodiques universels, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, les droits économiques et sociaux et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'incitation à la haine.
3. Poursuite d'un dialogue politique UA-UE spécialement consacré aux droits de l'homme, en troïka, couplé avec des séminaires Afrique-UE sur les droits de l'homme au niveau de la société civile.
4. Coopération avec d'autres partenariats thématiques afin de favoriser la gouvernance sectorielle et de renforcer les synergies pour couvrir les questions horizontales.

Résultats escomptés

- Un dialogue ouvert et régulier qui instaure la confiance et la compréhension mutuelle et contribue à l'élaboration d'approches et de programmes d'action communs utiles au niveau politique et pour la prise de décisions.
- L'extension du dialogue aux points de divergence.
- Une coordination et une coopération accrues sur les questions d'intérêt commun dans les enceintes internationales telles que la deuxième et la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention des Nations unies contre la corruption et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.
- Une prise de conscience accrue de l'importance des aspects des autres partenariats ayant trait à la gouvernance et aux droits de l'homme.

Acteurs concernés

- les États africains, la Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), le Parlement panafricain, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les autres institutions panafricaines, les CER, les groupes de réflexion africains;
- les États membres et le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen, les autres institutions et agences de l'UE, la Cour européenne de justice;
- les autorités décentralisées, les parlements et les organisations de la société civile;
- les agences et les programmes des Nations unies, ainsi que les organisations internationales spécialisées, y compris le Comité des droits de l'enfant (CDE).

Priorité n° 2: Coopération dans le domaine des initiatives en matière de gouvernance

Activités

1. Renforcer et étendre le dialogue intra-africain sur les principes de l'UA et les questions ayant trait aux valeurs communes.
2. Accroître et coordonner le soutien à l'architecture africaine de gouvernance, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, conformément aux priorités que s'est fixées l'Afrique.
3. Renforcer le dialogue dans le cadre du processus MAEP (mécanisme africain d'évaluation par les pairs) ainsi que la coopération en ce qui concerne la mise en œuvre de ses recommandations.
4. Élargir la coopération avec et entre les parlements, les autorités locales, la société civile et le secteur privé.
5. Renforcer les capacités de l'UA, des institutions régionales et nationales et des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et l'observation des élections et accroître le rôle de la société civile et des médias dans l'observation des élections.
6. Soutenir l'action des médias publics et privés en faveur de la gouvernance démocratique.

Résultats escomptés

- Une architecture africaine de gouvernance renforcée et opérationnelle.
- Des actions coordonnées de l'UE en faveur d'initiatives de gouvernance panafricaines.
- Un soutien équilibré et efficace en faveur du MAEP au niveau continental et national, y compris à la mise en œuvre des plans d'action nationaux.
- La ratification, la maîtrise et la mise en œuvre des instruments internationaux et continentaux essentiels en matière de gouvernance et de droits de l'homme.
- Un dialogue structuré sur le rôle des médias afin de renforcer le cadre réglementaire en vue du développement de médias libres et indépendants.

Acteurs concernés

- les États africains, la Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), le Secrétariat du MAEP, le parlement panafricain, les autres institutions panafricaines, les CER;
- les États membres et le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen, les autres institutions et agences de l'UE;
- les autorités locales et décentralisées;
- les acteurs de la société civile, les universités et les instituts de recherche;
- les organismes des Nations unies et les organisations internationales spécialisées.

Priorité n° 3: Renforcer la coopération relative aux biens culturels et à d'autres questions dans le domaine culturel

Activités

1. Achever l'état des lieux de la coopération dans le domaine des biens culturels, valider ses résultats et recenser les actions prioritaires à mener dans le cadre de la coopération entre l'Afrique et l'UE.

2. Mener un véritable dialogue et une coopération efficace dans le cadre de la lutte contre le trafic des biens culturels, conformément à la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et aux autres conventions internationales pertinentes, notamment par un échange d'expériences sur la restitution à leur pays d'origine des biens culturels illégalement exportés ou acquis et en encourageant la mise en place de mécanismes appropriés pour la mise en commun des meilleures pratiques, en particulier sur la question des archives.
3. Faciliter l'accès aux informations concernant les biens culturels africains importants présents dans l'UE et dans les pays africains.
4. Recenser les musées et les institutions culturelles pilotes en Afrique et dans l'UE et faciliter la mise en place d'accords de coopération, de jumelage et de renforcement des capacités en ce qui concerne les biens culturels, y compris des systèmes permettant de répertorier les biens culturels, d'assurer leur sécurité et de gérer les sites.
5. Développer et institutionnaliser les manifestations culturelles conjointes et les programmes d'échanges culturels entre l'Afrique et l'UE, comme la Semaine culturelle Afrique-UE.
6. Mettre au point et lancer une campagne conjointe de promotion et de communication en faveur de la ratification et la mise en œuvre des conventions et instruments internationaux ayant trait aux biens culturels en Afrique et en Europe, et inscrire dans les législations nationales les engagements pris dans ce cadre.

Résultats escomptés

- Une meilleure coopération en vue de faciliter la protection et la promotion des expressions culturelles et de la diversité culturelle, ainsi que le dialogue interculturel.
- Des positions communes concernant les politiques, les stratégies et la coopération dans le domaine des biens culturels.
- Des progrès dans la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents, afin de faciliter la protection et la promotion des biens culturels, ainsi que dans la lutte commune contre le trafic des biens culturels.

Acteurs concernés

- la Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), les États africains, le Parlement panafricain;
- la Commission européenne, les États membres de l'UE, le Parlement européen;
- l'UNESCO et d'autres organisations internationales;
- les acteurs de la société civile dans le domaine de la culture et des sports;
- les musées, les universités et les instituts de recherche.

Ce partenariat comporte trois volets: l'intégration régionale, le commerce et les infrastructures.

I. Objectifs généraux:

Favoriser l'intégration économique africaine et soutenir son programme de développement conformément au traité d'Abuja et à ses stratégies de mise en œuvre, plus particulièrement le programme africain d'intégration minimum (PIM) et le plan d'action correspondant, le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, la vision de l'Afrique dans le secteur minier et le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Soutenir les efforts déployés par la Commission de l'UA, les CER et les États africains afin de rationaliser et d'harmoniser les législations, les cadres réglementaires et les procédures en matière de commerce et d'investissements, afin d'améliorer les conditions d'investissement.

En ce qui concerne les infrastructures:

- a. Prendre des mesures en faveur des infrastructures prioritaires au niveau régional et à l'échelle du continent (secteurs des transports, de l'énergie, des TIC et de l'eau) en vue d'accroître les interconnexions, en continuant de mettre au point des projets, en renforçant la coordination et en plaidant en faveur d'infrastructures dorsales.
- b. Promouvoir des services de transport sûrs et efficaces par un recours aux technologies modernes et soutenir l'harmonisation et l'application des politiques et des réglementations, notamment dans le domaine aérien et dans le secteur maritime.
- c. Soutenir le renforcement des institutions ainsi que le renforcement des capacités des institutions continentales et régionales.
- d. Promouvoir les infrastructures numériques pour qu'elles servent de plateformes polyvalentes aux fins de la fourniture de services sûrs et efficaces au niveau régional, y compris des interconnexions suffisantes, et favoriser la coordination avec le développement des capacités en matière de technologies et d'applications innovantes mises en œuvre dans des secteurs tels que la santé, l'environnement ou l'éducation.

II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire

A. Intégration régionale:

Priorité n° 1: dialogue sur la dimension politique, les politiques et les expériences au sujet de l'intégration régionale en Europe et en Afrique et de l'intégration dans l'économie mondiale, y compris les éléments suivants:

Activités:

1. échange d'informations entre l'UE, l'UA et les CER sur les processus d'intégration;
2. la dimension "développement" et les retombées, pour les économies africaines, des accords commerciaux existants (UE-MED, accord sur le commerce, le développement et la coopération et accords économiques régionaux africains) et à venir (APE) auxquels les États africains sont parties;
3. les effets des accords mis en œuvre sur le programme général d'intégration de l'Afrique;
4. l'expérience de l'UE pour ce qui est de la mise en place d'institutions et de politiques communes et de leur fonctionnement;
5. la coopération dans le domaine de la libéralisation du commerce et des services;
6. les conclusions de l'étude englobant tous les pays ACP sur le suivi de l'intégration régionale et de l'étude de la Commission de l'UA sur le programme d'intégration minimum et la suite à donner.

Résultats escomptés: établissement d'une plateforme de dialogue stratégique et politique et d'échange d'informations sur le processus d'intégration régionale en Europe dans le but d'accompagner le processus d'intégration régionale en Afrique.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne (DG DEV, TRADE et MARKT) et organisations internationales concernées.

B. Commerce

Priorité n° 2: Douanes et facilitation des échanges

Activités:

1. Faciliter la coopération entre les administrations douanières de l'UE et de l'Afrique sur les réformes dans le domaine douanier afin de s'aligner sur les normes approuvées au niveau international, plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, sur les activités menées actuellement en Afrique pour élaborer des procédures communes en matière de transit, ainsi que sur la formation et le renforcement des capacités, y compris l'organisation de séminaires sur les lignes directrices pratiques dans le domaine douanier.
2. Échange d'informations en vue de favoriser l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers en Afrique, en tenant compte des projets existants en matière d'informatique douanière, par exemple le système SYDONIA de la CNUCED.

Principaux acteurs concernés: Commission européenne (DG TAXUD et DEV), Commission de l'Union africaine, États africains et États membres de l'UE, milieux d'affaires africains et donateurs concernés ou organisations internationales concernées telles que l'Organisation mondiale des douanes.

Financement: différentes sources peuvent être envisagées dans le cadre du Fonds européen de développement (par exemple, en fonction des engagements déjà pris, programme de soutien de la Commission de l'UA, programmes régionaux ou englobant tous les pays ACP qui sont en cours et qui comportent des volets commerciaux, douaniers, budgétaires ou consacrés aux moyens, facilités régionales de coopération technique) ou dans le cadre des programmes de coopération ou de formation des États membres de l'UE.

Résultats escomptés: création de systèmes douaniers efficaces en Afrique, dialogue renforcé sur les questions relatives aux barrières non tarifaires et amélioration des échanges commerciaux en Afrique et entre l'Afrique et l'UE.

Priorité n° 3: améliorer la compétitivité et la diversification de l'agriculture et de l'industrie africaines, notamment en renforçant les capacités de l'Afrique en matière de réglementation, de normes et de contrôle de la qualité:

Activités:

1. en ce qui concerne l'agriculture et l'agro-industrie, accroître la capacité des administrations, des producteurs et des exportateurs, à tous les niveaux, à se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur sur les marchés d'exportation en Afrique et dans l'UE, et renforcer l'harmonisation des cadres sanitaires et phytosanitaires en Afrique;
2. en ce qui concerne l'industrie, accroître la capacité des administrations, des producteurs et des exportateurs, à tous les niveaux, à se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur sur les marchés d'exportation en Afrique et dans l'UE, et encourager la mise en place d'infrastructures de qualité en Afrique;
3. renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire africaines en accordant une attention particulière aux normes sanitaires et phytosanitaires;
4. assumer le suivi de l'étude de pré faisabilité sur les entraves techniques aux échanges réalisée en 2010.

Résultats escomptés: renforcement de la compétitivité et de la diversification de l'agriculture et de l'industrie africaines.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne, ONUDI.

Priorité n° 4: optimiser le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, en coopération avec l'ONUDI, les CER et d'autres institutions:

Activités:

1. soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel accéléré afin de faciliter, notamment, le renforcement des capacités de production et commerciales;
2. débattre de l'Initiative africaine pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie (3ADI) et étudier les possibilités de coopération;
3. débattre d'un cadre stratégique pour établir un environnement propice à la promotion des PME actives dans le secteur industriel et étudier les possibilités de coopération.

Résultats escomptés: progresser sur la voie de l'opérationnalisation du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, Commission européenne, ONUDI, Afrique et États membres de l'UE.

Priorité n° 5: matières premières

Nous devrions œuvrer à l'établissement d'un cadre conceptuel cohérent sur le développement, le secteur minier et les matières premières, l'objectif étant de renforcer les moyens de l'Afrique au niveau approprié, qu'il soit national, sous-régional ou continental, et dans le cadre des instruments de coopération existants, en particulier:

Activités:

1. En ce qui concerne la gouvernance:

- promouvoir une gestion des ressources naturelles qui soit assortie d'une transparence accrue au niveau des recettes (par exemple, mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) et de la vision de l'Afrique dans le secteur minier), en appliquant les régimes fiscaux appropriés et en associant les parties concernées, y compris la société civile;
- promouvoir et dispenser des formations sur les meilleures pratiques en matière de négociation de contrats dans le secteur des minerais;
- contribuer à l'élaboration de scénarios d'action visant à promouvoir le commerce et le développement durable du secteur minier.

2. En ce qui concerne les investissements:

- contribuer à l'élaboration d'outils d'analyse permettant de dresser la carte des corridors de développement dans le secteur minier dans le but de promouvoir les investissements, en harmonie avec toute stratégie générale de promotion des investissements existante;
- coopérer afin d'évaluer les possibilités de renforcer le contenu local et la valeur ajoutée grâce à un traitement local des ressources africaines en minerais, en particulier par des PME;
- contribuer à améliorer la politique dans le domaine des minerais et les cadres réglementaires connexes, y compris en ce qui concerne la planification de l'utilisation des sols riches en minerais et le processus d'autorisation, afin de favoriser un climat propice en investissements;
- promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

3. En ce qui concerne les connaissances et les compétences en géologie:

- faciliter l'étude du potentiel de l'Afrique en matière de ressources minérales;
- encourager un approfondissement de la coopération entre les services d'études géologiques africains et européens;
- contribuer au développement des moyens afin d'aider à renforcer la gestion responsable des matières: la responsabilité à l'égard de la qualité de l'environnement est en effet partagée par tous ceux dont les actions ont une incidence sur l'environnement, y compris pour la réhabilitation des sites miniers et la gestion des matières premières secondaires (recyclage).

Résultats escomptés: renforcement de la gouvernance, des infrastructures et des investissements, ainsi que des connaissances et des compétences en géologie.

Principaux acteurs concernés: DG ENTR, TRADE et DEV, BEI, Commission de l'UA, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Afrique et États membres de l'UE, services d'études géologiques, société civile, secteur privé et organisations internationales ou donateurs concernés.

Priorité n° 6: améliorer le climat d'investissement

Activités:

1. faciliter l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des codes d'investissements régionaux en vue de favoriser l'harmonisation, comme le prévoit le plan d'action pour l'Afrique;
2. renforcer le secteur privé africain au niveau régional et continental ainsi que les réseaux d'organismes de promotion de l'investissement, tels qu'AfrIPAnet, et instaurer des liens avec des partenaires européens en s'appuyant sur des données et outils commerciaux solides;
3. renforcer le forum des entreprises Afrique-UE en tant que cadre de promotion des activités commerciales entre l'Afrique et l'Europe.

Résultats escomptés: amélioration du climat d'investissement.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne, ONUDI, et organismes régionaux d'investissement.

Priorité n° 7: promouvoir des statistiques de qualité en Afrique

Activités:

1. soutenir la fourniture de services statistiques de qualité en Afrique grâce à la mise en œuvre de la charte sur les statistiques et de la stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique;
2. renforcer les moyens dont dispose la Commission de l'UA dans le domaine des statistiques, notamment en transformant l'unité des statistiques en division ainsi qu'en a décidé le Conseil exécutif de l'UA.

Résultats escomptés: amélioration de la qualité des statistiques en Afrique

Principaux acteurs concernés: unité des statistiques de l'UA (AUSTAT), Eurostat, en particulier la section ACP de l'unité D2 (coopération statistique internationale), services statistiques des CER, Afrique et États membres de l'UE.

C. Infrastructures

L'UE et l'UA ont établi un partenariat pour les infrastructures (énergie, transports et télécommunications/TIC), le but étant de faire mieux connaître les objectifs et les fonctions du partenariat et d'encourager la participation à ce partenariat.

Le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures a pour ambition de devenir la réponse de l'UE au déficit d'infrastructures qui entrave le développement économique de l'Afrique. Ce partenariat devrait être mis en œuvre par les CER, dans le cadre de la stratégie UE-Afrique. Le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures continuera d'être géré et mis en œuvre selon l'architecture institutionnelle approuvée par les deux parties par l'intermédiaire du comité directeur jouant le rôle de groupe de travail mixte.

Priorité n° 1: soutenir le Forum africain pour la réglementation des services publics et les groupements énergétiques africains

Activités:

- renforcement des institutions et des capacités (formation, programmes d'échange) pour le commerce et la gestion sur le marché de l'énergie;
- développement du réseau de transport, y compris les raccordements du réseau en Afrique et entre l'Afrique et l'UE;
- évaluations dans le domaine de l'environnement et dans le domaine social;
- présentation, financement et gestion de projets (politiques, codes et normes).

Résultats escomptés:

- capacité accrue du Forum africain pour la réglementation des services publics ainsi que des groupements énergétiques africains à soutenir et à développer leurs activités et à jouer leur rôle de plus en plus marqué de facilitateurs et de coordinateurs du commerce et de principaux planificateurs des programmes régionaux d'infrastructures énergétiques.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, Forum africain pour la réglementation des services publics, groupements énergétiques, CER, Commission africaine de l'énergie, Commission électrotechnique africaine de normalisation, institutions concernées de l'UE.

Priorité n° 2: soutenir le secteur des transports aériens et la navigation par satellite

Activités:

- harmonisation des politiques et des réglementations dans le domaine de l'aviation;
- soutien à la sûreté et à la sécurité aérienne, surveillance et certification des activités de gestion du trafic aérien (ATM) et ciel unique pour l'Afrique;
- assistance technique pour la mise en œuvre de nouvelles technologies fondées sur les satellites aux fins des communications, de la navigation, de la surveillance et des procédures ATM connexes;
- en ce qui concerne le système de renforcement satellitaire (SBAS), mise en place et entrée en activité des groupes de travail, dotation en personnel de l'entité africaine de gestion du programme GNSS, formation d'experts africains, développement de l'infrastructure dorsale préliminaire et début de fonctionnement.

Résultats escomptés:

- renforcement des entités continentales et régionales africaines qui sont chargées de la législation, de la réglementation et de l'application des règles dans le domaine aérien, promotion de la libéralisation et amélioration de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne;
- constitution des capacités techniques de base du SBAS (système de renforcement satellitaire) au sein des organismes africains concernés dans chaque région et mise en œuvre de l'infrastructure dorsale préliminaire.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, CEA, Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Conseil arabe de l'aviation civile et institutions concernées de l'UE (ESA, AESA, SESAR).

Priorité n° 3: secteur des transports maritimes: renforcement de l'administration et de la sûreté maritimes

Activités:

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest:

- renforcement des régimes de contrôle par l'État du port et des moyens des services de gardes-côtes, ainsi que des établissements sous-régionaux de formation dans le domaine maritime; et
- renforcement du suivi et de l'information concernant le trafic des navires.

Dans la Corne de l'Afrique:

- soutien à la mise en œuvre de projets dans le domaine maritime englobant le renforcement des moyens, l'assistance technique ainsi que la planification stratégique et la coordination des ressources;
- mise en œuvre d'un plan d'action, établissement d'un réseau des gardes-côtes et renforcement des institutions.

Résultats escomptés:

- renforcement de la sécurité et de la sûreté dans le domaine maritime, protection de l'environnement et renforcement des moyens des services répressifs en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, OMI et institutions concernées de l'UE.

Priorité n° 4: développement du secteur des transports

Activités:

- sélection et désignation des coordinateurs des corridors de la route transafricaine et de l'équipe de soutien à la Commission de l'UA, renforcement des structures institutionnelles de coordination et renforcement des capacités avec des acteurs africains, notamment les CER;
- aide à l'élaboration d'une politique des transports et études connexes, y compris facilitation des échanges commerciaux;
- aide technique à la préparation et au suivi de projets, activités de formation destinées aux parties concernées par les projets (Commission de l'UA, CER, organisations et organes nationaux spécialisés, selon le cas);
- coordination avec le programme PIDA et soutien au comité directeur du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

Résultats escomptés:

- désignation des coordinateurs des corridors de la route transafricaine;
- politique des transports moderne et amélioration de la gouvernance de ce secteur, y compris étude de nouveaux domaines;
- renforcement des structures institutionnelles de coordination;
- renforcement des capacités avec des acteurs africains, notamment les CER, révision du cadre stratégique dans le domaine des transports;

- soutien des activités de coordination liées au programme PIDA conformément à sa feuille de route et au programme de travail du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, CER, CEA, Programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS), Consortium pour les infrastructures en Afrique et institutions concernées de l'UE.

Priorité n° 5: création d'une base de données géographiques

Activité:

- lancer et coordonner la création d'une base de données avec d'autres parties concernées, notamment la CEA, les CER et des institutions spécialisées, portant sur les mesures prévues dans le cadre du programme PIDA.

Résultats escomptés:

- création de la base de données géographiques.

Priorité n° 6: contribuer à améliorer la gestion de l'eau pour les ressources hydriques transfrontières en Afrique par la promotion d'une gestion intégrée des ressources hydriques

Activités:

- renforcement des institutions et développement des capacités du réseau africain des organismes de bassin (RAOB) et des organismes de bassin fluvial, gestion de l'information et de la connaissance;
- élaboration et mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources hydriques liés aux plans nationaux et régionaux de développement, mobilisation des ressources.

Résultats escomptés:

- les organismes africains de bassin fluvial ont élaboré et mettent en œuvre des plans de développement et de gestion intégrée des ressources hydriques à l'échelle des bassins;

- le réseau africain des organismes de bassin (RAOB) facilite l'intégration des questions liées à l'eau dans la planification nationale et régionale et le RAOB ainsi que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau participent de manière effective au programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Acteurs concernés: RAOB, Conseil des ministres africains chargés de l'eau, organismes de bassin fluvial, Commission de l'UA, CER, Partenariat mondial pour l'eau.

Priorité n° 7: soutenir le programme PIDA

Activité:

- attribution en cours; études sectorielles, ateliers de validation et réunions sectorielles régionales.

Résultats escomptés:

- synthèse des perspectives et ébauches de programmes;
- propositions d'action au niveau régional et continental et orientations programmatiques;
- formulation d'un cadre stratégique et de programmes.

Financement: différentes sources dont une contribution du 9^e FED.

Priorité n° 8: renforcement des structures institutionnelles de coordination et renforcement des capacités avec des acteurs africains dont les CER

Activité:

- analyse des dispositifs institutionnels et recommandations relatives à des mécanismes de coordination et de dialogue;

- communication, consultations et ateliers avec les différentes parties concernées afin d'assigner les rôles et les fonctions dans un esprit de consensus et avec la participation de tous;
- élaboration du mandat relatif au reste du processus;
- création d'un cadre propice à la planification, à la mise en œuvre et à la réalisation du programme PIDA;
- renforcement des moyens pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et la réalisation des programmes;
- mise en place de mécanismes et de cadres clairs pour la coopération technique et la mobilisation de ressources en donnant la priorité aux ressources locales et au renforcement du rôle des banques régionales africaines.

Résultats escomptés:

- amélioration des structures de l'architecture institutionnelle qui renforceront l'intégration régionale.

Priorité n° 9: amélioration des interconnexions régionales et de l'accès de base aux services d'infrastructure par la mise en œuvre du FED et d'autres instruments, et par l'intervention d'autres institutions, dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports et des TIC: programmes indicatifs nationaux, programmes indicatifs régionaux, fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, facilités de Port Moresby, pour l'énergie, et pour l'eau, au titre du cadre stratégique intégré dans le cadre du présent partenariat.

Aperçu

Il a été convenu que le partenariat pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait se limiter à un certain nombre de domaines dans lesquels il peut vraiment, selon nous, apporter une valeur ajoutée et faire la différence. Des groupes de travail spéciaux feront avancer les travaux dans les domaines retenus d'un commun accord – les premières suggestions sont présentées brièvement ci-après. Nous pensons que les travaux menés par ces groupes devraient être jalonnés d'échéances, afin que de nouveaux domaines puissent être sélectionnés de manière régulière. La politique, l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire demeureront les grands thèmes généraux.

Parmi les domaines qui figurent ci-après, certains, qui sont par nature horizontaux, se recoupent en partie. Il est également possible de créer des groupes de travail conjoints avec d'autres partenariats.

Nous ne sous-estimons pas l'importance d'autres domaines non évoqués ci-après. S'ils n'ont pas été retenus, c'est probablement qu'ils font déjà l'objet de travaux importants dans une autre enceinte ou parce que nous pensons obtenir davantage de résultats en nous concentrant d'abord sur les thèmes figurant ci-après. Par ailleurs, il existe un document de travail relatif au partenariat pour la réalisation des OMD, qui propose d'autres options et permet la création de groupes de travail dès lors que les critères requis sont remplis.

Un groupe de travail ne pourra être créé que si les critères suivants sont remplis:

- un certain nombre de participants, africains et européens, manifestent leur souhait de participer à un groupe de travail dans un domaine particulier;
- les États membres ou les commissions sont disposés à diriger le groupe de travail;
- engagement à fournir des ressources (pas nécessairement financières) et à assurer une participation régulière et active d'experts précis;
- les travaux du groupe en question ne font pas double emploi avec les activités menées dans d'autres enceintes;
- le groupe de travail peut réaliser des objectifs précis présentant une valeur ajoutée.

I. Objectifs généraux

- i. Volonté accrue des États européens et africains membres du partenariat de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
- ii. Faire progresser les activités concrètes, tout d'abord dans le domaine de la santé, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, et en ce qui concerne les personnes handicapées.

II. Initiatives particulières

Les domaines proposés ne sont pas arrêtés de manière définitive pour trois ans, mais doivent pouvoir varier en fonction de l'évolution de la situation. Si une question particulière se pose et qu'un groupe de travail peut jouer un rôle véritablement utile à son égard, elle peut alors être prise en considération pour être traitée. La question pourrait au départ être soulevée par tout participant/acteur du partenariat, par les coprésidents et par le groupe de pilotage (voir la structure ci-après).

Les groupes de travail détermineront en détail les activités, les objectifs/les résultats escomptés, les participants et le calendrier. Compte tenu des premières suggestions cependant, les activités particulières devraient comprendre celles qui figurent ci-après, sans toutefois s'y limiter:

Action prioritaire n° 1: santé

Activités

1. Lancer la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) dans les États membres de l'UA où elle n'a pas encore été lancée et fournir des orientations et une assistance technique afin de mettre en œuvre la stratégie conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
2. Faciliter l'intégration de la stratégie de la CARMMA dans les stratégies nationales en matière de santé, conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
3. Collecter et diffuser via une enceinte régionale ou continentale les meilleures pratiques en matière de santé maternelle, infantile et juvénile.
4. Évaluer les effets de la CARMMA, et procéder à la collecte de données statistiques.

Encourager et appuyer les efforts déployés par les États membres pour améliorer les ressources humaines dans le secteur de la santé, grâce à l'élaboration de politiques/stratégies de développement et de plans d'action, lorsqu'il n'y en a pas, et soutenir leur mise en œuvre, lorsqu'ils existent déjà.

5. Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Maputo.
6. Recueillir et diffuser les meilleures pratiques et soutenir les États membres dans leur mise en œuvre de l'"appel d'Abuja" et de son nouvel ensemble d'indicateurs mis en conformité avec l'OMD 6.

Résultats escomptés

- D'ici 2013, lancement, dans l'ensemble des 53 États membres de l'UA, de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), qui englobe le plan d'action de Maputo, et mise en œuvre, dans au moins 25 États membres, de sa stratégie, qui porte également sur la santé des enfants.
- D'ici 2013, amélioration, dans un plus grand nombre d'États membres, de l'accès aux services de lutte contre le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme, grâce à la mise en œuvre de "l'appel d'Abuja" et de son nouvel ensemble d'indicateurs mis en conformité avec l'OMD 6.
- D'ici 2013, renforcement des systèmes de santé dans un plus grand nombre d'États membres grâce à l'amélioration des ressources humaines dans ce domaine.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'Union africaine, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies

Action prioritaire n° 2: égalité entre les femmes et les hommes

Activités

1. Élaborer une stratégie à moyen terme de coopération sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes.
2. Recenser des mesures spécifiques et les approfondir, y compris en ce qui concerne l'autonomisation des femmes handicapées.
3. Coopérer avec d'autres partenariats pour que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes soit intégrée dans leurs activités.
4. Créer un observatoire sur l'égalité entre les femmes et les hommes, chargé de recueillir et de diffuser des données sur le sujet.

Résultats escomptés

- D'ici 2011, élaboration par l'UE et l'UA d'une stratégie à moyen-terme de coopération sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'autonomisation des femmes.
- Inclusion, dans cette stratégie, de mesures visant à favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes filles les plus pauvres et les plus défavorisées, y compris celles présentant un handicap.
- En 2012: résultats spécifiques liés à cette stratégie.
- Augmentation du nombre de filles diplômées de l'enseignement secondaire.
- Augmentation du nombre de femmes siégeant dans les parlements.
- Fourniture de données concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies

Action prioritaire n° 3: éducation

Activités

1. Travailler avec l'équipe spéciale internationale sur les enseignants dans le cadre de son plan d'action et développer les réseaux et l'échange d'informations.
2. Œuvrer en faveur de la création de centres et du renforcement des réseaux régionaux pour améliorer la formation des enseignants sur les questions de handicap.
3. Encourager, lors de la planification et de l'évaluation du secteur de l'éducation, l'utilisation des lignes directrices en matière d'équité et d'inclusion relevant de l'initiative de financement accéléré.
4. Mettre en œuvre des approches pilotes visant à rendre le matériel d'enseignement et d'apprentissage disponible dans des formats accessibles.
5. Approfondir les activités visant à renforcer l'enseignement des sciences, notamment en créant un centre régional et en renforçant les réseaux régionaux.
6. Prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre de la Seconde décennie pour l'éducation de l'Union africaine, et aider notamment l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) à préparer la prochaine triennale de l'ADEA, qui se tiendra à Ouagadougou en décembre 2011, afin de "promouvoir les compétences critiques pour le développement durable de l'Afrique";

7. Travailler sur des méthodes permettant d'assurer le suivi du plan d'action.
8. Institutionnaliser les mesures (notamment les programmes d'alimentation scolaire dans le cadre des programmes nationaux pour l'éducation) destinées à encourager l'assiduité et les résultats scolaires de manière cohérente avec les programmes relatifs à la santé et à la nutrition.

Résultats escomptés

- Mise en œuvre accélérée de mesures spécifiques dans le cadre de la Seconde décennie de l'éducation de l'Union africaine: création de l'observatoire de l'éducation pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Création de centres régionaux et renforcement des réseaux régionaux pour l'enseignement et l'apprentissage des sciences et des mathématiques (liens possibles avec l'équipe spéciale internationale sur les enseignants créée en 2008 et travaux destinés à remédier au déficit d'enseignants, notamment en Afrique).
- Sensibilisation accrue aux questions liées au handicap.
- Renforcement des mesures incitatives prises par les pouvoirs publics pour réduire, à tous les niveaux, les obstacles économiques à l'éducation, comme par exemple les droits d'inscription.
- Accroissement du nombre d'enfants qui accomplissent avec succès un cycle secondaire.
- Alphabétisation des adultes, notamment des femmes, qui a pour effet de réduire la pauvreté.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), Institut Panafricain de l'Education pour le Développement (IPED), organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain, Nations unies

Action prioritaire n° 4: agriculture

Activités

1. Accroître le soutien politique en faveur de l'agriculture africaine, améliorer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDAA), enclencher des processus de table ronde de qualité dans le cadre de programme, tant au niveau national que régional, et mobiliser des ressources pour financer les pactes et les programmes d'investissement du PDDAA.
2. Promouvoir le protocole relatif au marché commun africain et sa mise en œuvre afin d'accroître le développement des chaînes de valeur régionales pour les produits stratégiques (riz, maïs, coton, manioc et bétail) et réaliser l'intégration régionale dans le domaine des denrées alimentaires et de l'agriculture.

3. Améliorer l'environnement stratégique et réglementaire pour permettre des investissements plus durables et plus responsables dans l'agriculture par:
 - a. une intégration accélérée des principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux afin de préserver la capacité des écosystèmes à fournir des services écosystémiques et d'accélérer la réduction de la perte de biodiversité;
 - b. une mise en œuvre accélérée du *Cadre et des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique*, par un renforcement notable des capacités des parties concernées en matière d'élaboration des politiques foncières, par l'amélioration des systèmes d'information foncière, et par un renforcement du travail en réseau, des enseignements tirés de l'expérience et de l'échange de connaissances entre professionnels des politiques foncières.
4. Étudier ensemble les moyens de faciliter une intensification viable de l'agriculture en petites exploitations, y compris par des mesures efficaces en faveur de l'acquisition des intrants. À cet égard, évaluer ensemble également les possibilités offertes par le mécanisme africain de financement du développement des engrais.
5. Soutenir le forum panafricain des producteurs agricoles et, de manière plus générale, faciliter une participation accrue de la société civile et des organisations d'agriculteurs, représentant à la fois les agriculteurs et les agricultrices, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.
6. Soutenir la recherche, la vulgarisation et l'innovation agricoles fondées sur la demande et renforcer les capacités (financières, humaines et institutionnelles) des établissements de recherche. Travailler de concert au développement de systèmes d'information concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire au niveau national, régional et continental.

Résultats escomptés

- Soutien financier accru apporté à l'agriculture africaine par les gouvernements nationaux, les partenaires au développement et le secteur privé et accroissement du nombre de pays africains qui consacrent au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture et qui élaborent et mettent en œuvre des pactes et des programmes d'investissement au titre du PDDAA.
- Amélioration de l'accès aux marchés pour les petits exploitants.
- Prise en compte, dans le développement, des principes du développement durable.
- Accélération de la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique, ce qui implique l'existence de plateformes nationales des parties concernées pour diffuser le contenu de ces lignes directrices au niveau national.
- Intensification viable de l'agriculture en petites exploitations grâce à des initiatives ciblées.
- Participation accrue de la société civile et des organisations d'agriculteurs, représentant à la fois les agriculteurs et les agricultrices, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

- Niveaux renforcés de financement de la recherche, de la vulgarisation et de l'innovation agricoles fondées sur la demande, ce qui implique une coordination par le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), les organisations de recherche sous-régionale et le forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies

Action prioritaire n° 5: Eau et assainissement

Activités

1. Accélérer les travaux menés dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement, en tant que groupe spécial du partenariat pour la réalisation des OMD.
2. Prendre des mesures en ce qui concerne les engagements de l'Union africaine pour accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Charm el-Cheik 2008).
3. Soutenir le Groupe de travail Afrique et les partenaires africains de l'initiative de l'UE pour l'eau en faisant connaître leurs travaux, en encourageant une participation plus large et en favorisant les contributions financières, l'objectif étant de progresser vers la réalisation des objectifs stratégiques et des programmes de travail annuels du partenariat Afrique-UE sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement (en coordination avec les Nations unies).
4. Renforcer les capacités du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, pour assurer la direction des activités, ainsi que celles de la société civile pour qu'elle apporte sa contribution aux progrès réalisés et pour que les gouvernement et les partenaires en matière de développement soient tenus de rendre compte de leur action.
5. Intensifier les efforts déployés par les États membres de l'UE et de l'Union africaine pour mettre en application, d'ici 2011, les engagements de l'UA pour accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique (Charm el-Cheik 2008), y compris la définition d'un plan d'action conjoint dans le cadre du partenariat UE-Afrique pour les questions liées à l'eau et à l'assainissement.
6. Faire en sorte que d'ici 2013, la majorité des pays aient élaboré et adopté des politiques, des stratégies et des programmes de mise en œuvre nationaux dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui soient fondés sur une large participation des parties concernées (approche sectorielle), sur l'utilisation durable des ressources (gestion intégrée des ressources en eau) et sur une programmation financière réaliste (instrument financier structuré), et qu'ils transforment ces programmes en actions concrètes.

7. Réduire le nombre de pays qui peinent à réaliser l'ODD n° 7, en mettant l'accent en particulier sur l'assainissement, qui est l'ODD le plus négligé en Afrique, en augmentant les ressources financières nationales, en procédant à un meilleur ciblage de l'aide et en l'affectant là où elle est le plus nécessaire.
8. Élaboration et promotion de positions et de conceptions communes sur le rôle de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène ainsi que de la gestion intégrée des ressources en eau pour la santé publique et le développement économique, sur la base d'un dialogue multisectoriel.
9. En liaison avec les questions évoquées ci-dessus, il convient d'accorder une attention particulière aux défis que constituent l'urbanisation, les États fragiles et l'amélioration de la coordination des partenaires au développement autour des programmes menés sous l'égide d'un pays.

Résultats escomptés

- D'ici à 2013, la majorité des pays devra avoir élaboré et adopté des politiques, des stratégies et des programmes de mise en œuvre nationaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui seront fondés sur une large participation des parties concernées (approche sectorielle), sur l'utilisation durable des ressources (gestion intégrée des ressources en eau) et sur une programmation financière réaliste (instrument financier structuré) et ces programmes devront avoir été transformés en actions concrètes.
- Le nombre de pays qui peinent à réaliser l'ODD n° 7 devra être réduit.
- Développement et échange accrus des connaissances entre les acteurs régionaux permettant une meilleure gouvernance et une prise de décision éclairée, y compris soutien en faveur du développement de systèmes d'alerte rapide et collaboration avec les centres d'excellence africains dans le domaine de l'eau.

Principaux acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies

Action prioritaire n° 6: handicap

Activités

1. Organiser la collecte de statistiques de façon cohérente afin de disposer de données de référence et de pouvoir mesurer l'accès aux services des personnes handicapées.
2. Campagne commune pour promouvoir l'intégration d'informations sur le handicap ventilées par sexe dans les nouvelles initiatives statistiques.
3. Soutenir l'Institut africain de réadaptation (IAR) pour suivre la mise en œuvre du programme de l'Union africaine en matière de handicap.
4. Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'UA relative aux personnes handicapées.

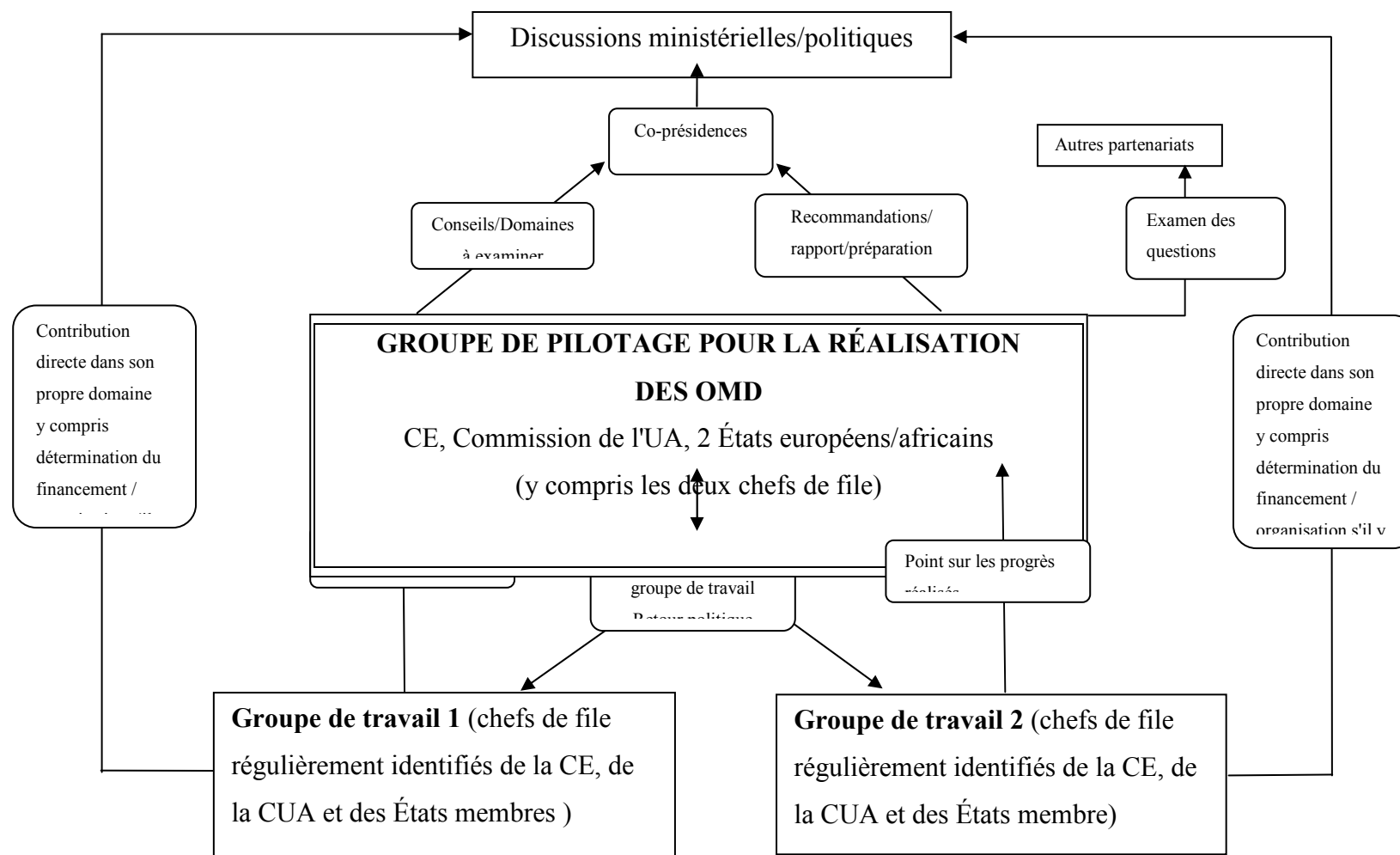
5. Inclusion des personnes handicapées dans les différents secteurs.
6. Participation des organisations de la société civile africaines à la stratégie commune UE-Afrique. Participation active des organisations de la société civile consacrées au handicap, y compris participation de la société civile de l'UE et de l'Afrique aux réunions des groupes d'experts mixtes/groupes spéciaux (le cas échéant).
7. Diffuser les recommandations de l'OMS et rendre compte des progrès réalisés.
8. Échange d'informations et de bonnes pratiques.
9. Campagne commune pour que le handicap soit pris en compte dans le cadre de l'effort global visant à atteindre les OMD pour 2010-2015 (en particulier à la lumière des deux résolutions parrainées par l'Afrique sur les personnes handicapées).
10. Encourager les États membres de l'UE et de l'UA à signer et à ratifier la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
11. Établir un système visant à tenir compte des droits des personnes handicapées et des groupes vulnérables dans les interventions visant à atteindre les OMD.

Résultats escomptés

- D'ici à 2013, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées devra avoir été signée et ratifiée par un plus grand nombre d'États membres de l'UE et de l'UA.
- Augmentation du nombre de séries statistiques nationales et internationales contenant des données ventilées sur les personnes handicapées.
- Davantage de filles et de garçons handicapés ont accès à l'éducation.
- L'Institut africain pour la réadaptation est en mesure d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme de l'UA en matière de handicap.

Principaux acteurs: Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies

• **STRUCTURE PROPOSÉE DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OMD**



Plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique
Partenariat sur le changement climatique et l'environnement

Aperçu

Le premier plan d'action (2008-2010) relatif à la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE adopté lors du sommet tenu à Lisbonne en décembre 2007 définissait deux actions prioritaires dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur le changement climatique, à savoir:

- élaborer un programme commun sur les politiques à mener à l'égard des changements climatiques et sur la coopération dans ce domaine; et
- coopérer dans la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment par le biais de l'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara".

La première tâche commune à laquelle s'est attelé le groupe d'experts mixte de ce partenariat en novembre 2008 a été l'élaboration de la *déclaration conjointe UE-Afrique sur le changement climatique* qui précisait le contexte, le cadre de travail et les treize domaines prioritaires du partenariat. La feuille de route relative à la mise en œuvre du premier plan d'action adoptée en avril 2009 désignait parmi ces treize priorités cinq éléments ayant trait au partenariat sur le changement climatique, à savoir: *le renforcement de la capacité des pays africains, des communautés économiques régionales (CER) et de la Commission de l'Union africaine à s'adapter au changement climatique; le renforcement de la capacité des pays africains à mieux exploiter les possibilités qu'offre le marché du carbone; la gestion des ressources en eau et l'adaptation dans le domaine agricole; la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification et la prévention de la déforestation; et la mise en œuvre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC) en Afrique.*

Des initiatives concrètes ayant trait à ces cinq éléments ont été définies et classées par ordre de priorité. Les premières priorités concernent la "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara"; les programmes CLIMDEV et AMESD; la constitution et le renforcement des capacités des négociateurs africains dans les négociations menées au titre de la CCNUCC; l'AMCC et la lutte contre la déforestation.

Les autres éléments de la déclaration conjointe, y compris les treize domaines prioritaires, demeurent d'actualité et figurent toujours parmi les objectifs généraux du deuxième plan d'action. Celui-ci mettra l'accent sur les initiatives recensées ci-après.

I. Objectifs généraux

- Renforcer les capacités africaines en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce phénomène, et notamment en matière de réduction du risque de catastrophe et de lutte contre la désertification et la déforestation.
- Nous employer à réaffirmer et à renforcer nos positions communes sur les questions de changement climatique, à savoir notre attachement aux principes et aux priorités de la CCNUCC et du protocole de Kyoto, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées.
- Renforcer la cohérence entre les négociations sur le changement climatique menées au niveau international sous l'égide de la CCNUCC et le partenariat Afrique-UE.

Résultats escomptés

- Une meilleure prise en compte des questions de changement climatique, de désertification et de déforestation dans les stratégies de développement nationales et régionales africaines ainsi que dans la coopération au développement Afrique-UE.
- Des initiatives concrètes pour renforcer la capacité des pays africains à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets négatifs par:
 - le renforcement des capacités des délégations nationales participant aux négociations sur le climat;
 - l'amélioration de l'accès au marché du carbone, y compris le renforcement de la capacité de négociation;
 - l'opérationnalisation du programme CLIMDEV Afrique;
 - la lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par la mise en œuvre de l'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" ainsi que d'initiatives similaires;
 - le renforcement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, y compris dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC);
 - le renforcement des capacités permettant aux responsables de la planification et aux décideurs politiques d'utiliser les données d'observation de la terre.
- Un renforcement du dialogue Afrique-UE sur le climat notamment en liaison avec les deux autres conventions de Rio (la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification).

- Des approches harmonisées à l'égard de l'adaptation et de l'atténuation des effets afin de coordonner efficacement les mesures visant à réduire les effets négatifs du changement climatique.
- La prise en compte des données d'observation de la terre dans les processus de développement nationaux est favorisée.

II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire

Action prioritaire n° 1: initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara"

L'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" (IGMVSS) a été conçue et lancée par les dirigeants politiques africains. Le premier plan d'action faisait de cette initiative le pilier de l'une des deux actions prioritaires de ce partenariat, à savoir: "coopérer dans la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment par le biais de l'initiative "Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel"". À l'avenir, cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions d'Afrique touchées par la désertification. Elle accroît progressivement ses effets en coordonnant son action avec celle de l'ensemble des initiatives et des acteurs clés ayant un lien avec elle, comme l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte et l'initiative Terr'Africa.

Lors du premier sommet des chefs d'État ou de gouvernement consacré à la Grande muraille verte qui s'est tenu à N'Djamena le 17 juin 2010 en présence de quatre chefs d'État (Sénégal, Tchad, Mauritanie et Djibouti), du vice-président du Nigeria, du premier ministre du Niger, du secrétaire d'État à l'agriculture et au développement durable d'Éthiopie et des ambassadeurs du Soudan et du Tchad, une convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte a été signée.

Pour la mise en œuvre de cette initiative, deux phases sont prévues: une phase initiale (deux ans) au cours de laquelle sera mis en place un environnement institutionnel et financier facilitant la mise en œuvre du programme "Grande muraille verte" et pendant laquelle seront lancées un certain nombre d'activités dans quelques pays pilotes, et une deuxième phase de mise en œuvre qui pourrait s'étendre sur une période plus longue divisée en phases de dix ans.

L'initiative de la "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" vise les écosystèmes arides du Sahara et du Sahel et porte sur la problématique de la gestion durable des sols (y compris les trois éléments interdépendants que sont la désertification, le changement climatique et la déforestation). Cette initiative ne devrait pas être considérée comme un programme distinct et nouveau, mais plutôt comme une plateforme concertée qui permet d'établir des liens entre le développement durable, la réduction de la pauvreté et la gestion intégrée des terres. L'objectif de cette action prioritaire est d'aider les pays associés à l'IGMVSS à élaborer leur plans d'action nationaux, de soutenir l'élaboration de programmes transfrontières et de contribuer au développement des capacités des organisations sous-régionales telles que l'IGAD, l'UMA, la CEDEAO, le CILSS et la CEN-SAD.

Activités

- Soutenir l'élaboration d'une stratégie régionale harmonisée pour mettre en œuvre l'IGMVSS et mobiliser les ressources à cette fin;
- Soutenir la formulation concertée de programmes nationaux de mise en œuvre de l'IGMVSS;
- Soutenir la sélection et la mise au point de projets transfrontières;
- Élaborer un programme de renforcement des capacités des divers acteurs associés à la réalisation de la Grande muraille verte (en particulier pour la planification et la coordination de l'initiative au niveau régional);
- Développer et gérer un réseau et une plateforme d'échange d'informations afin de renforcer les connaissances communes dont disposent les différents acteurs de l'IGMVSS;
- Soutenir la mise en œuvre de l'IGMVSS et cerner clairement les problèmes et les domaines pour lesquels il est nécessaire d'agir au niveau transfrontière et d'assurer une coordination. Formuler treize plans d'action nationaux².

² Il existe un projet de la FAO qui prévoit l'élaboration de cinq plans d'action nationaux, à savoir ceux du Tchad, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Niger et du Mali. Un projet complémentaire de l'UE vise à élaborer huit autres plans d'action nationaux pour les pays suivants: Sénégal, Gambie, Mauritanie, Burkina Faso, Nigeria, Soudan, Algérie et Égypte.

Résultats escomptés

La première phase débouchera sur l'élaboration d'un programme de financement de plus grande ampleur pour mettre en œuvre les actions définies.

- Les plans d'action nationaux des pays concernés sont mis au point.
- Les programmes transfrontières sont définis et mis en œuvre.
- Les organisations sous-régionales, telles que l'IGAD, l'UMA, le CILSS et la CEN-SAD, sont mieux à même de cerner clairement les problèmes et les domaines pour lesquels il est nécessaire d'agir au niveau transfrontière et d'assurer la coordination de ces actions.

Acteurs concernés: États de l'UE et États africains membres du partenariat et autres partenaires du développement, Commission de l'UA et Commission européenne, FAO, CEN-SAD, CEDEAO, IGAD, UMA, CILSS, OSS et centres d'excellence régionaux, points de contact nationaux pour l'IGMVSS, experts de la société civile travaillant dans ce domaine, y compris associations d'agriculteurs et de femmes.

Action prioritaire n° 2: CLIMDEV et services d'information climatique utilisant des données d'observation de la terre

Le programme CLIMDEV Afrique (Le climat au service du développement en Afrique) est une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD), dont l'objectif est de trouver les moyens de remédier à l'insuffisance, dans le domaine climatique, des données, analyses et possibilités de solution dont ont besoin les responsables et décideurs à tous les niveaux. Le projet bénéficie du soutien de divers États membres de l'UE ainsi que de la Commission européenne par l'intermédiaire de l'AMCC, de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD, et est actuellement en cours de réalisation.

Les partenaires africains comme européens s'efforcent de mettre en place en Afrique de bonnes bases pour faire face au changement climatique, en s'appuyant sur des infrastructures scientifiques et d'observation fiables, en permettant de solides partenariats entre les institutions publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables, et en mettant en place des cadres de connaissances et en renforçant ceux qui existent afin d'étayer la prise de décision et de coordonner les mesures nécessaires. De la même manière, le programme AMESD a contribué à la création des infrastructures nécessaires pour les services d'information climatologique.

Activités (CLIMDEV)

- Continuer de rendre opérationnel le fonds CLIMDEV géré par la Banque africaine de développement
- Soutenir l'opérationnalisation du Centre africain de politique climatique, le centre de capacités de CLIMDEV.
- Soutenir la capacité de coordination de la Commission de l'UA en matière de changement climatique et de désertification.
- Contribuer à la mise en place au niveau du continent africain d'un cadre cohérent de coordination des activités dans le domaine climatique, doté d'une importante fonction de renforcement des capacités.

Résultats escomptés

- Le Centre africain de politique climatique est pleinement opérationnel.
- Le fonds spécial CLIMDEV géré par la Banque africaine de développement est pleinement opérationnel.
- Renforcement de la capacité de coordination de la Commission de l'UA en matière de changement climatique et de désertification.
- Approche stratégique cohérente à l'échelle du continent africain en matière de changement climatique.
- La structure de CLIMDEV devrait faciliter le lancement d'autres initiatives telles que l'accès au mécanisme pour un développement propre (MDP) et le renforcement des capacités en ce qui concerne l'accès aux marchés du carbone.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, CER, CEA, centre d'excellence régionaux, États de l'UE et États africains membres du partenariat, experts de la société civile travaillant dans ce domaine.

Activités (AMESD)

Le projet AMESD (Surveillance de l'environnement en Afrique dans la perspective d'un développement durable) qui est actuellement mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine (Phase I, 2007-2012) consiste à renforcer la capacité des institutions africaines à utiliser les informations fondées sur l'observation de la terre par satellite pour prendre des décisions dans divers domaines liés à l'environnement soumis aux effets du changement climatique (agriculture, dégradation des sols, gestion de l'eau, etc.). Depuis sa création, le projet AMESD contribue de façon importante à la réalisation des objectifs du partenariat en général.

- Renforcer les capacités des pays africains en matière de surveillance opérationnelle du changement et de la variabilité climatiques, de la végétation, des ressources en eau, de la dégradation des sols, des émissions de dioxyde de carbone, etc., pour soutenir les processus décisionnels en la matière.
- Adopter une approche cohérente à l'échelle du continent africain, y compris dans les négociations internationales.
- Favoriser l'intégration et la formalisation au sein des processus de développement nationaux et régionaux des données fondées sur l'observation de la terre ainsi que des produits et services issus du projet AMESD.
- Soutenir les programmes pour l'après-AMESD (Phase II) dans le cadre du programme GMES (surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) Afrique, adopté dans la déclaration de Ouagadougou en septembre 2010.

Résultats escomptés

- Amélioration de la quantité et de la qualité des données d'observation de la terre.
- Amélioration de la prise de décision par les principaux décideurs.
- Affirmation du rôle des cinq centres de mise en œuvre régionaux et des réseaux régionaux associés et développement d'infrastructures permettant la surveillance de l'environnement et le renforcement de la capacité des pays africains à mettre les données d'observation de la terre au service des décideurs au niveau du continent et au niveau régional.

Acteurs concernés: Commission de l'UA, CE, CER, CEA, OMM, EUMETSAT, PNUE, États de l'UE et États africains membres du partenariat, experts de la société civile travaillant dans ce domaine, centres de mise en œuvre régionaux.

Action prioritaire n° 3: Renforcer l'adaptation au changement climatique

Le renforcement des mesures d'adaptation au changement climatique est une des premières priorités de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC), qui a été lancée à la fin de 2007 en marge des négociations sur le changement climatique menées à Bali dans le cadre des Nations unies. Cette initiative vise à renforcer le dialogue sur la stratégie à adopter mené par l'UE et les pays en développement les plus touchés par le changement climatique et à intensifier la coopération financière et technique. L'aide à l'adaptation s'appuie sur les programmes nationaux d'adaptation au changement climatique ou sur des programmes similaires lorsqu'il en existe et elle porte plus particulièrement sur les améliorations dans le domaine agricole et sur la gestion de l'eau. Une attention particulière est accordée à l'intégration de l'adaptation dans des stratégies de développement plus vastes. Outre l'adaptation, l'AMCC concourt également au renforcement des capacités en vue des négociations sur le climat, à réduire la déforestation et à renforcer la participation au marché du carbone.

En 2008-2009, l'AMCC est entrée dans sa phase de mise en œuvre. Les travaux en cours en Afrique bénéficient d'une aide de 21 millions d'euros réservée à six pays africains: la Tanzanie, le Mali, Maurice, le Rwanda, le Sénégal et les Seychelles. Les travaux de programmation en sont à un stade avancé pour deux autres pays africains: le Mozambique et l'Éthiopie, et quatre autres pays devraient bientôt s'y ajouter. En 2009, un programme régional de soutien à l'AMCC a été arrêté dans le cadre de l'enveloppe intra-ACP du 10^{ème} Fonds européen de développement, qui couvre a) une aide de 8 millions d'euros en faveur de CLIMDEV et du renforcement des capacités du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (coordination de la lutte contre le changement climatique et la désertification) et b) un programme d'aide de 8 millions d'euros en faveur du COMESA et de la CEDEAO/du CILSS.

Activités

- Mise en œuvre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique de l'UE aux niveaux national et régional.
- Poursuite des activités selon les axes prioritaires suivants:
 - Adaptation aux effets du changement climatique dans les secteurs les plus concernés (agriculture, eau, etc.).
 - Réduction des émissions provenant de la déforestation.
 - Amélioration de l'accès aux investissements grâce au mécanisme pour un développement propre.
 - Capacité accrue à intégrer les défis liés au changement climatique dans les stratégies de développement nationales.

- Renforcement de la participation de la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre de l'AMCC en Afrique.

Résultats escomptés

- L'adaptation au changement climatique est de plus en plus prise en compte dans les stratégies nationales de développement.
- Des interventions au titre de l'AMCC sont élaborées pour six à huit pays supplémentaires et la mise en œuvre démarre dans trois ou quatre pays.
- Renforcement de la capacité du COMESA et de la CEDEAO à gérer l'adaptation au changement climatique.

Acteurs concernés: États africains membres du partenariat et États membres de l'UE, Commission européenne, Commission de l'UA, partenaires dans le domaine du développement, communautés économiques régionales, experts des organisations de la société civile travaillant dans ce domaine.

Action prioritaire n° 4: Lutte contre la déforestation

Des progrès ont été accomplis dans les négociations au titre de la CCNUCC sur la question de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD-plus). Dans le cadre du suivi de la conférence de Copenhague se sont déroulées les conférences de Paris et d'Oslo (février et mai 2010 respectivement), qui ont débouché sur la création du Partenariat REDD+ auquel participent plus de soixante pays, dont les principaux pays à couvert forestier d'Afrique. L'objectif essentiel de ce partenariat est de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique en servant de plate-forme provisoire pour intensifier les actions et le financement REDD+. Il soutiendra le processus de la CCNUCC et y contribuera. Il encouragera également la transparence autour des initiatives de financement internationales visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts tropicales. Au niveau mondial, environ 4 milliards de dollars américains seront dégagés pour prendre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et les partenaires ont fait part de leur volonté d'accroître considérablement l'aide financière après 2012.

L'amélioration de la gouvernance des forêts est un élément essentiel pour réduire les émissions provenant de la déforestation. Il est donc important de tirer parti des synergies entre l'initiative FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et REDD+, ainsi que des liens avec une gestion durable des forêts.

La lutte contre la déforestation, qui est également un aspect de l'IGMVSS (en vue combattre la progression de la désertification), pourrait être mise en œuvre dans les pays africains qui ne sont pas déjà couverts par cette initiative.

Activités

- Favoriser les mesures qui permettraient aux projets africains de remplir les conditions applicables aux projets REDD+; contribuer à définir et à mettre en œuvre des projets pilotes en Afrique.
- Poursuivre les négociations dans le cadre de FLEGT avec les principaux pays à couvert forestier d'Afrique.
- Souligner et renforcer les liens entre REDD+ et FLEGT en Afrique.

Résultats escomptés

- Que l'Afrique soit un partenaire actif dans le partenariat provisoire REDD+ et qu'elle bénéficie du financement au titre de REDD+ en proportion de l'ampleur des problèmes de déforestation et de dégradation des forêts auxquels le continent est confronté.
- Conclure les négociations sur FLEGT dans plusieurs pays.
- Garantir la cohérence entre les initiatives au titre de REDD+ et de FLEGT dans les pays concernés.

Acteurs concernés: Commission de l'UA et Commission européenne, pays européens et africains membres du partenariat, CER, PNUD, PNUE, Banque mondiale, Banque africaine de développement et banques de développement régionales.

Action prioritaire n° 5: Renforcer la capacité de négociation des négociateurs africains y compris au sein du cadre des Nations unies que constitue la convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto

La complexité des négociations sur le climat suppose que les pays participants disposent de tout un ensemble de compétences. L'insuffisance des capacités de négociation est l'une des contraintes qui pèsent sur les pays d'Afrique dans le cadre de la CCNUCC. Un certain nombre d'initiatives, dont l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, prévoient une formation pour mettre à niveau les capacités de négociation dans le domaine climatique.

Activités

- Offrir aux négociateurs africains la possibilité d'être formés aux négociations sur le changement climatique, éventuellement en liaison avec des universités.
- Fournir une formation de courte ou de longue durée en vue de l'acquisition d'une expérience pratique dans les services de l'UE chargés de l'environnement ou dans les institutions climatiques basées en Afrique, par exemple le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD, le centre AGRHYMET, le Centre de suivi de la sécheresse relevant de la SADC, le centre RECTAS, etc.
- Sélectionner certains pays africains, représentant les cinq régions et les CER, notamment des pays participant aux négociations internationales qui ont besoin de constituer ou de renforcer leurs capacités dans les domaines concernés.

Résultats escomptés

- Renforcement des capacités des négociateurs africains dans les négociations au titre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto.

Acteurs concernés: Commission européenne, Commission de l'Union africaine, pays africains sélectionnés, CER et institutions climatiques basées en Afrique.

Action prioritaire n° 6: Réduction des risques de catastrophe

- 1) L'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe sont étroitement liées, toutes deux ayant pour objectif de réduire la vulnérabilité des populations. Les catastrophes liées au climat qui frappent le continent africain sont en augmentation. Dans le cadre des discussions en cours, les deux commissions examinent les domaines prioritaires en vue d'aider l'Afrique conformément au programme d'action relatif à la mise en œuvre de la stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe (2006-2015). Cette discussion s'inscrit dans le cadre de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de l'UE en faveur des pays en développement.***

Activités

- Aider les États africains membres du partenariat et les CER à créer des plateformes nationales multisectorielles en matière de réduction des risques de catastrophe.
- Soutenir les travaux préparatoires de renforcement des capacités nationales et régionales permettant d'atténuer l'exposition aux catastrophes.
- Soutenir la création de cinq centres d'excellence régionaux consacrés à la réduction des risques de catastrophe ainsi que leurs réseaux.

Résultats escomptés

- La réduction des risques de catastrophe devient une priorité régionale, sous-régionale et nationale, pour laquelle sont prévus des cadres institutionnels solides, des ressources suffisantes et à laquelle participent les diverses parties intéressées.
- Les institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe possèdent l'autorité et les capacités requises pour assurer la coordination entre les secteurs concernés et entre le niveau national et le niveau local.

Acteurs concernés: États de l'UE et États africains membres du partenariat, Commission européenne, Commission de l'UA, NEPAD, CER, experts de la société civile travaillant dans ce domaine.

Action prioritaire n° 7: Initiatives visant à préserver la biodiversité

La bonne santé des écosystèmes et de la biodiversité est essentielle pour assurer la subsistance et la sécurité alimentaire des populations africaines. Le succès de la conclusion du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) contribuera à un partage équitable des avantages que l'on peut tirer des écosystèmes. La préservation des écosystèmes contribue également à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la déforestation. Lors de la conférence de Nagoya, de nouveaux objectifs ont également été définis pour les zones protégées.

Activités

- Mieux comprendre l'économie des services écosystémiques et de la biodiversité.
- Promouvoir l'intégration des cadres en matière de biodiversité dans les processus de développement et de planification nationaux.
- Aider les pays africains à mettre en œuvre le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et à réaliser les objectifs concernant les zones protégées.
- Promouvoir la participation de la Commission de l'UA aux processus de la Convention sur la diversité biologique et son adhésion éventuelle à cette convention.
- Aider la Commission de l'UA à coordonner les négociateurs africains actifs dans le domaine de la biodiversité et dans les enceintes régionales, continentales et mondiales.

Résultats escomptés

- Meilleure compréhension de l'importance économique des écosystèmes et de la biodiversité.
- Intégration des cadres et programmes en matière de biodiversité dans les processus de développement et de planification nationaux.
- Amélioration de la capacité à gérer le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et les objectifs relatifs aux zones protégées.
- Participation accrue de la Commission de l'UA aux processus de la CDB.
- Renforcement du soutien aux négociateurs africains en matière de biodiversité.

Acteurs concernés: Union européenne et États africains, CER, PNUE, Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), négociateurs africains.

III. Suggestions spécifiques en vue d'améliorer le fonctionnement du partenariat sur le changement climatique

- Encourager une participation accrue des États africains et des États de l'UE au partenariat sur le changement climatique.
- Renforcer les liens entre le partenariat et diverses conférences climatiques internationales, continentales et régionales, entre autres la CCNUCC, la Conférence des chefs d'État africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) et la CMAE, par exemple dans la perspective des conférences qui se tiendront dans le cadre de la CCNUCC à Cancun et en Afrique du Sud en décembre 2010 et en 2011 respectivement; publier sur le site Internet du partenariat Afrique-UE les événements organisés en marge de la CCNUCC qui ont un lien avec les priorités du partenariat sur le changement climatique et vice-versa.

- Veiller à ce que les réunions tenues dans le cadre du partenariat bénéficient d'un soutien et de ressources spécifiques afin d'améliorer leur déroulement. Cela englobe des services d'interprétation, de traduction et de secrétariat afin de garantir une véritable participation de toutes les parties concernées et de renforcer cette participation, et afin d'encourager la représentation sous-régionale.
- Organiser chaque mois des réunions de "mise à jour" grâce à des vidéoconférences réunissant les co-présidents des groupes d'experts mixtes, la CE, la Commission de l'UA, la mission permanente de l'UA auprès de l'UE et la délégation de l'UE auprès de l'UA afin de favoriser une circulation régulière d'informations.
- Renforcer et diversifier les mécanismes de mobilisation des ressources, et notamment traduire les promesses de financements multilatéraux et bilatéraux en actions concrètes.
- Promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre les parties intéressées afin de renforcer l'efficacité de l'aide.
- Renforcer les synergies avec les partenariats entre l'Afrique et l'UE qui ont un lien avec le changement climatique, comme ceux sur l'énergie, les migrations, la paix et la sécurité, la science, la société de l'information et l'espace, et les OMD.
- Garantir une participation régulière des représentants des CER, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de la CEA et des institutions financières régionales telles que la BAD et d'autres organisations régionales et panafricaines, y compris les institutions climatiques basées en Afrique comme le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD, le centre AGRHYMET, le Centre de suivi de la sécheresse relevant de la SADC, le centre RECTAS, etc. Les milieux de la recherche et le secteur privé doivent également être davantage associés.
- Intégrer les travaux et les objectifs du partenariat Afrique-UE sur l'eau et l'assainissement lancé à Johannesburg en 2002, en coordination avec d'autres partenariats et le groupe de travail Afrique de l'initiative de l'UE pour l'eau et en s'appuyant sur les engagements pris dans la déclaration de Charm El-Cheikh de 2008.
- Établir des liens avec les diverses activités des parties intéressées susceptibles d'enrichir les travaux du partenariat et renforcer encore les synergies avec ces activités.

Aperçu

Le partenariat Afrique-UE sur l'énergie (PAEE) est un cadre qui s'inscrit sur le long terme et qui vise à permettre un dialogue et une coopération politiques structurés entre l'Afrique et l'UE sur les questions énergétiques présentant une importance stratégique, en tenant compte des besoins africains et européens. Grâce à ce partenariat, l'Afrique et l'Europe coopéreront pour élaborer un projet commun et des réponses stratégiques communes, et pour stimuler les mesures visant plus particulièrement à relever les défis énergétiques du vingt-et-unième siècle.

Lors de la première réunion ministérielle à haut niveau tenue dans le cadre du PAEE le 14 septembre 2010 à Vienne, en Autriche³, des objectifs politiques à réaliser avant 2020 ont été définis. La réalisation de ces objectifs relève de la responsabilité commune de l'Afrique et de l'UE. Le suivi de cette réalisation sera assuré par le groupe d'experts mixte, qui réunit les équipes de mise en œuvre des pays africains et de l'UE et leurs co-présidents. Au sein de ces équipes sont représentés la Commission de l'UA, la CE, les pays africains et les États membres de l'UE intéressés, les Communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, les groupements énergétiques et les institutions spécialisées. Les modalités de la réalisation des objectifs seront définies pas le groupe d'experts mixte pendant la période couverte par le deuxième plan d'action du PAEE (2011-2013).

Les résultats escomptés du deuxième plan d'action contribueront à la réalisation, pour 2020, des objectifs du partenariat. Au terme de la période 2011-2013, ces résultats permettront de mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs politiques.

I. Objectif général

L'objectif général du partenariat Afrique-UE sur l'énergie consiste à améliorer l'accès à des services énergétiques qui soient fiables, sûrs, d'un prix abordable, d'un bon rapport coût-efficacité, respectueux du climat et conformes aux principes du développement durable pour les deux continents, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD en Afrique.

³ La réunion à haut niveau tenue dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur l'énergie a réuni plus de 300 participants, dont des ministres, des ambassadeurs et d'autres décideurs de haut niveau, issus de 21 pays européens et 23 pays africains, des membres de la Commission de l'UA et de la Commission européenne, ainsi que des universitaires, des chefs d'entreprise et des membres de la société civile issus de l'Afrique et de l'Europe entières.

Afin d'atteindre cet objectif général, les efforts déployés dans le cadre du PAEE seront axés sur des objectifs concrets, réalistes et visibles, à atteindre avant 2020, comme convenu lors de la réunion ministérielle à haut niveau tenue à Vienne les 14 et 15 septembre 2010. Les mesures prises contribueront à la réalisation des stratégies et objectifs définis en Afrique au niveau national, régional et continental dans le domaine énergétique et tiendront compte des normes sociales et environnementales qui s'imposent.

II. Initiatives spécifiques

Priorité n° 1: Accès à l'énergie

Activités

1. Poursuivre la mise en œuvre de 64 projets dans 34 pays d'Afrique au titre de la première Facilité ACP-UE pour l'énergie, qui profite à plus de six millions de personnes et dont le budget total s'élève à 400 millions d'euros, dont une contribution de la CE s'élevant à 180 millions d'euros.
2. Démarrer la mise en œuvre de 60 projets dans le domaine de l'accès à l'énergie dans 35 pays d'Afrique au titre de la deuxième Facilité ACP-UE pour l'énergie, à laquelle la CE contribue pour un montant total d'environ 180 millions d'euros.
3. Poursuivre la mise en œuvre et l'extension des initiatives et projets bilatéraux dans le domaine de l'accès à l'énergie, comme le programme germano-néerlandais "Energising Development" (EnDev).
4. Mettre en place des cadres politiques et réglementaires adaptés pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux en matière d'accès à l'énergie.
5. Développer des mécanismes de financement innovants et viables pour mettre en œuvre les programmes d'accès à l'énergie en Afrique; et aider les pays d'Afrique à réformer leurs systèmes de tarification de l'électricité, l'objectif ultime étant de couvrir les coûts.
6. Soutenir la création et/ou l'opérationnalisation de fonds ruraux pour l'électrification et d'autres fonds africains favorisant l'accès à l'énergie.
7. Élaborer des stratégies énergétiques utilisant la biomasse sous toutes ses formes, notamment pour améliorer les modes traditionnels de cuisson des aliments, ainsi que pour produire des combustibles solides, liquides et gazeux modernes dans le respect des principes du développement durable.

8. Soutenir les efforts visant à faire en sorte que les programmes dans le domaine énergétique prennent en considération les questions d'égalité entre les sexes, compte tenu du rôle prépondérant joué par les femmes africaines dans la production et la consommation d'énergie.
9. Encourager le partage des meilleures pratiques et l'apprentissage collégial avec les pays ayant un niveau élevé d'accès à l'énergie grâce aux institutions et aux réseaux africains dans le secteur de l'énergie.

Résultats escomptés

Un accès plus large à des services énergétiques modernes et durables en Afrique, l'accent étant mis sur des modèles respectueux des principes du développement durable: fournir de l'énergie pour les services de base (santé, éducation, eau, communications); approvisionner les activités productives en énergie; et fournir des services énergétiques sûrs et durables aux ménages.

Ce résultat contribuera à la réalisation de l'objectif politique défini pour 2020 dans le PAEE qui consiste à donner accès à des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains supplémentaires, l'accent étant mis sur des modèles respectueux des principes du développement durable: fournir de l'énergie pour les services de base (santé, éducation, eau, communications); approvisionner les activités productives en énergie; et fournir des services énergétiques sûrs et durables aux ménages.

Acteurs concernés: pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Priorité n° 2: Sécurité énergétique

Activités

1. Soutenir les plans directeurs, les politiques et les stratégies définis au niveau régional dans le domaine énergétique en ce qui concerne l'accès, l'électricité et les infrastructures régionales, grâce au programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).
2. Poursuivre la mise en œuvre des projets d'interconnexion régionaux approuvés et en cours de réalisation dans le cadre du Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique et d'autres instruments renforçant les groupements énergétiques régionaux en Afrique.

3. Soutenir les projets prioritaires concernant l'infrastructure d'interconnexion des réseaux d'électricité et de gaz des groupements énergétiques régionaux et des CER qui seront approuvés et sélectionnés conjointement selon des critères de bancabilité et de contribution à l'accès à l'énergie en vue d'atteindre les objectifs politiques pour 2020.
4. Encourager et promouvoir la mise en œuvre de l'"initiative Hydro 2020" qui vise à accroître la capacité de production, les interconnexions et le commerce d'énergie.

Résultats escomptés

Un renforcement des capacités d'interconnexion électrique transfrontière, à la fois en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe, ce qui permettrait d'accroître le commerce d'électricité tout en garantissant des capacités de production d'un niveau adéquat.

Un recours accru au gaz naturel en Afrique, ainsi qu'une augmentation des exportations de gaz africain vers l'Europe, par la construction d'infrastructures gazières, notamment pour amener sur le marché le gaz naturel actuellement brûlé en torchères.

Ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs politiques définis pour 2020 dans le PAEE qui consistent à multiplier par deux la capacité des interconnexions électriques transfrontières, tant en Afrique qu'entre l'Afrique et l'Europe, ce qui permettrait d'accroître le commerce d'électricité tout en garantissant des capacités de production d'un niveau adéquat; à multiplier par deux l'utilisation de gaz naturel en Afrique, ainsi que les exportations de gaz africain vers l'Europe, par la construction d'infrastructures gazières, notamment pour amener sur le marché le gaz naturel actuellement brûlé en torchères.

Acteurs concernés: pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Priorité n° 3: Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Activités

1. Définir les phases suivantes du programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) et appuyer la gestion, la coordination et le suivi de la phase de démarrage.
2. Mettre en œuvre le soutien aux politiques en faveur des énergies renouvelables et au développement des marchés.

3. Soutenir le développement des capacités pour l'élaboration de projets et la mobilisation de financements.
4. Promouvoir la recherche appliquée en matière d'énergies renouvelables, leur développement et le transfert de technologies.
5. Soutenir les centres régionaux existants et nouveaux consacrés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, afin de contribuer à la formulation et à la diffusion des politiques de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et afin de disposer d'un cadre pour les échanges au niveau régional sur les questions stratégiques et technologiques.
6. Encourager la création de fonds ou de mécanismes visant à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises et à stimuler un marché décentralisé des énergies renouvelables, et soutenir les fonds et mécanismes existants.
7. Élaborer des approches communes pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets prioritaires à l'échelle régionale et continentale qui ont été approuvés d'un commun accord dans le domaine des énergies renouvelables (énergie hydroélectrique, solaire et géothermique).
8. Élaborer un programme visant à renforcer l'efficacité énergétique dans les réseaux électriques (offre et demande) et soutenir les initiatives régionales existantes en matière d'efficacité énergétique, comme la "centrale électrique virtuelle fondée sur la gestion de la demande" dans le cadre du Groupement énergétique d'Afrique australe (Southern African Power Pool).

Résultats escomptés

Recours accru aux énergies renouvelables en Afrique: par la construction de nouvelles installations hydroélectriques, éoliennes ou solaires et d'autres installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme la géothermie et la biomasse moderne, et/ou par la modernisation des installations existantes.

Amélioration de l'efficacité énergétique en Afrique dans tous les secteurs, à commencer par le secteur de l'électricité, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de l'Afrique au niveau continental, régional et sectoriel.

Ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs politiques définis pour 2020 dans le PAEE qui consistent à accroître le recours aux énergies renouvelables en Afrique: par la construction de nouvelles installations hydroélectriques produisant 10 000 MW; au moins 5000 MW d'énergie éolienne et 500 MW pour toutes les formes d'énergie solaire; et par le triplement de la capacité des autres sources d'énergie renouvelables comme la géothermie et la biomasse moderne; à améliorer l'efficacité énergétique en Afrique dans tous les secteurs, en commençant par le secteur de l'électricité, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de l'Afrique au niveau continental, régional et sectoriel.

Acteurs concernés: pays africains et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Priorité n° 4: Renforcement des capacités institutionnelles

1. Intensifier les initiatives et activités de renforcement des capacités existantes et en lancer de nouvelles pour les institutions nationales, régionales et continentales en Afrique, en mettant l'accent sur la coordination, les systèmes d'information, les bases de données, la planification, la normalisation et les mécanismes de financement innovants pour dégager des financements au niveau local et international.
2. Intensifier les efforts visant à faciliter la coopération entre les investisseurs du secteur privé africains et européens, en veillant tout particulièrement à attirer des investissements européens et internationaux en Afrique.
3. Intensifier la coopération avec les établissements de recherche et la société civile afin d'améliorer leur capacité à jouer un rôle dans le domaine de l'énergie.
4. Mettre au point un outil décentralisé de suivi et d'évaluation du PAEE. Cet outil aura un double objectif, à savoir un objectif rétrospectif, consistant à mesurer l'incidence des efforts déployés dans le cadre du PAEE pour réaliser nos objectifs communs; et un objectif prospectif, consistant à tirer parti de l'expérience acquise afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dans le secteur de l'énergie. Les efforts visant à assurer le suivi des activités du PAEE porteront principalement sur l'accès à l'énergie pour les besoins fondamentaux, les services sociaux et les activités productives.

Résultats escomptés

Amélioration des capacités des institutions nationales, régionales et continentales en Afrique (CER, groupements énergétiques régionaux, institutions spécialisées, etc.) en matière de coordination, de systèmes d'information, de bases de données, de planification et de normalisation.

Acteurs concernés: pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Priorité n° 5: Accroître l'investissement

1. Soutenir la réforme de la réglementation et la bonne gouvernance dans le secteur de l'énergie afin d'offrir un environnement propice.
2. Mobiliser les ressources internes pour accroître l'accès aux services, par exemple en renforçant l'efficacité des entreprises de distribution.
3. S'employer notamment à utiliser les ressources publiques disponibles pour attirer des capitaux privés vers les activités favorisant l'accès à l'énergie.
4. Soutenir l'investissement public et privé dans l'acheminement d'électricité par le réseau et hors réseau.
5. Soutenir les efforts visant à mieux cerner les obstacles au financement de projets et à formuler des recommandations sur le meilleur moyen de mobiliser les ressources privées et publiques pour investir dans le secteur de l'énergie.

Résultats escomptés

Accroissement des investissements dans le secteur de l'énergie (public et privé).

Acteurs concernés: pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Priorité n° 6: Dialogue

1. L'Afrique et l'UE renforceront leur dialogue sur les questions énergétiques d'intérêt mutuel à de multiples niveaux, y compris au niveau des établissements de recherche, du secteur privé et de la société civile.
2. Des événements spécifiques – avec une large représentation du secteur privé, de la société civile et des établissements de recherche – seront organisés sur des questions clés du PAEE, à savoir:
 - les infrastructures continentales et intercontinentales: un outil pour assurer la sécurité énergétique;
 - la gouvernance du secteur de l'énergie: un outil pour réaliser l'accès universel;
 - énergies renouvelables et efficacité énergétique: les clés de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique.

Résultats escomptés

Sur la base des résultats du plan d'action qui seront observés, les objectifs susvisés seront réexaminés et mis à jour, entre autres à la lumière des nouvelles évolutions politiques et des nouveaux accords mixtes.

Acteurs concernés: pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

Plan d'action 2011 - 2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique
Partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi

I. Aperçu

Le partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi vise à faire face de manière globale, et dans l'intérêt de tous les partenaires, aux problèmes qui se posent sur le plan des migrations et de l'emploi; en attachant une attention toute particulière à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Afrique, aux mesures propres à faciliter la mobilité et la libre circulation des personnes en Afrique et dans l'UE, à une meilleure gestion des migrations légales entre les deux continents, à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations et des flux de réfugiés, aux conditions d'emploi et à l'accès à celui-ci, au traitement équitable de tous les migrants en vertu du droit international applicable, à la recherche de solutions concrètes aux problèmes que posent les flux de migration illégale et le trafic des êtres humains; ce partenariat vise également à faire en sorte que les migrations et la mobilité concourent au développement. Toutes ces orientations devraient être appréhendées de manière équilibrée et globale. Ces objectifs étaient déjà ceux qui avaient été arrêtés dans le plan d'action 2008-2010 et continueront également à guider le présent partenariat dans le cadre du plan d'action 2011-2013.

À la suite du sommet de Lisbonne, en décembre 2007, le dialogue et la coopération entre l'Afrique et l'UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi se sont intensifiés. Les résultats concrets sont cependant inégaux et dispersés, sont en grande partie tributaires des intérêts politiques et des capacités institutionnelles des États concernés d'Afrique et de l'UE. Tant en Afrique que dans l'UE, les compétences et les responsabilités pour les politiques de migration et d'emploi sont toujours largement aux mains des autorités nationales et les dimensions régionale et continentale, certes reconnues, ne sont pas encore prises en compte.

II. Objectifs généraux

Le nouveau plan d'action renforcera encore le dialogue et la coopération que les pays d'origine, de transit et de destination ont mis en place aux niveaux interrégional, continental et intercontinental dans le domaine des migrations, de la mobilité et de l'emploi. Par ailleurs, l'enseignement supérieur occupe une place plus visible dans ce partenariat et en fait davantage partie intégrante. Par le présent plan d'action, l'Afrique et l'UE réaffirment leur volonté de mettre en œuvre a) la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, b) le plan d'action contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et c) la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Le nouveau plan d'action comportera deux volets principaux - améliorer le dialogue et concevoir et mettre en œuvre des initiatives concrètes - qui couvriront tous deux à la fois la dimension interrégionale au niveau du continent et la dimension intercontinentale du partenariat.

Le défi majeur pour la période 2011-2013 sera **de renforcer et d'enrichir encore**, entre les deux continents, **le dialogue politique et stratégique** concernant les migrations, la mobilité et l'emploi, ainsi que les questions touchant à l'enseignement supérieur, tout en couvrant les dialogues et la coopération qui existent aux niveaux national et régional.

Dans le domaine **des migrations et de la mobilité**, ce dialogue s'inspirera de la stratégie commune UE-Afrique arrêtée à Lisbonne en décembre 2007⁴, de la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, du plan d'action UE-Afrique contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que de la déclaration et du plan d'action de Ouagadougou, de 2004, sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Pour la période 2011-2013, l'ordre du jour du dialogue que mèneront l'Afrique et l'UE sur ces sujets sera complet et équilibré et tiendra compte des préoccupations des pays d'origine, de transit et de destination. Il portera notamment sur les sujets suivants:

⁴ En particulier les points 68, 69 et 70.

- a. les diasporas, les envois de fonds, la fuite des cerveaux, les droits des migrants, les conséquences sociales de la migration;
- b. la migration légale, y compris la migration circulaire, la mobilité, les problèmes de visas;
- c. la migration illégale, la traite des êtres humains, les filières d'immigration clandestine, la réadmission et le retour; et
- d. les réfugiés, l'asile et leur protection.

Les deux parties approfondiront, dans le cadre de ce partenariat ainsi que dans d'autres enceintes appropriées, le dialogue politique qu'elles mènent sur les droits de l'homme, y compris sur les droits sociaux, économiques et culturels des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans le cadre de ce dialogue, les deux parties procéderont notamment à un échange de vues portant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques adoptées en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments existants, tels que la Convention de l'OUA sur les réfugiés, signée en 1969, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, signée en 1951, et son protocole de 1967, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée en 2009, ainsi que d'autres instruments pertinents dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Au cours de ce dialogue, les parties s'intéresseront aussi aux questions liées au commerce du sexe, au tourisme sexuel et à la main-d'œuvre bon marché. Le dialogue en matière de visas portera sur les conditions et procédures de délivrance des visas, et sur les mesures à prendre pour faciliter la mobilité pour des raisons commerciales, professionnelles et scolaires.

Dans le domaine de l'**emploi**, le dialogue sera axé sur les stratégies et les initiatives visant à créer des emplois et à assurer une croissance durable et inclusive, eu égard au rôle des différents acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé. Il portera aussi sur les questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou et du programme mondial pour un travail décent, un accent particulier étant mis sur la *création d'emplois plus nombreux, plus productifs et de meilleure qualité* en Afrique et sur l'articulation avec la *protection sociale* ainsi qu'avec l'*économie informelle et sociale*.

En prise directe avec les stratégies sur l'emploi, la mobilité et la valorisation de la fuite des cerveaux, les parties étendront leur dialogue au domaine de l'**enseignement supérieur**. Elles étudieront entre autres les moyens de concourir à la *mobilité des étudiants et des chercheurs* et à l'aboutissement des *processus africains d'harmonisation de l'enseignement supérieur*.

Le dialogue sur tous ces sujets s'articulera plus particulièrement sur la question de savoir comment on pourra accroître la cohérence et la synergie entre les migrations, la mobilité, l'emploi, les politiques d'éducation et les *stratégies de développement/de réduction de la pauvreté*.

Le processus de dialogue devrait déboucher sur des propositions d'actions concrètes qui pourront être ajoutées au plan d'action dans les années à venir.

III. Initiatives et activités particulières

Le deuxième volet du plan d'action 2011-2013 comprend un certain nombre d'**actions concrètes**, dont certaines ont déjà été engagées ou lancées au titre du plan d'action 2008-2010 et atteindront leur phase de mise en œuvre au cours du prochain plan d'action. Plusieurs des initiatives en matière d'emploi qui ont été identifiées et examinées lors de l'atelier CUA-CE, tenu à Dakar en juin 2010, sur l'emploi, la protection sociale et le travail décent en Afrique, inspireront les initiatives pertinentes en matière d'emploi qui seront menées dans le cadre du présent plan d'action.

À l'heure qu'il est, les initiatives ci-après sont envisagées pour le plan d'action 2011-2013⁵.

1. **Facilitation du dialogue.** Pour organiser et faciliter le dialogue entre l'Afrique et l'UE, un projet de 3 millions d'euros a été lancé en 2010. Ce projet comprendra l'organisation *d'ateliers et de réunions, l'échange d'informations et le renforcement des capacités*. Il est mis en œuvre par un consortium de trois organisations (ICMPD, IDEP, FILAPP), sous la responsabilité d'un comité de pilotage conduit par la CUA et la CE, le groupe d'experts mixtes jouant un rôle consultatif.

⁵ Une fiche a été élaborée pour chaque initiative, précisant ses objectifs, les activités, le financement et les acteurs concernés.

2. Institut africain des envois de fonds. La phase préparatoire du projet (volets technique et consultatif), qui vise à stimuler une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de la mise en place prévue de l'Institut africain des envois de fonds (ARI), a démarré en 2010. Elle est mise en œuvre par la Banque mondiale, en association avec la CUA et la CE, ainsi qu'avec l'OIM et la BAD. Le comité de pilotage qui a été mis en place est présidé par la CUA. Le processus préparatoire comprendra des consultations, des recherches, le renforcement des capacités et le travail en réseau. Le but est que l'institut, une fois mis en place, facilite le fonctionnement d'un mécanisme d'envoi de fonds plus facile, plus sûr et plus productif, qui tienne pleinement compte des caractéristiques propres aux pays africains.

3. Initiative contre la traite des êtres humains. La CUA, en partenariat avec la CE, aidera les communautés économiques régionales (CER) à développer et à mettre en œuvre des *plans d'action régionaux* pour renforcer la prévention, la protection des victimes et la poursuite des trafiquants d'êtres humains, conformément au plan d'action de Ouagadougou et à l'initiative UA.COMMIT, qui couvrent les pays d'origine, de transit et de destination. Par ailleurs, un *mécanisme de suivi et d'évaluation* sera conçu et établi au niveau régional pour mesurer la mise en œuvre et les effets, ainsi que pour contribuer à *l'identification des meilleures pratiques* pour le continent africain.

4. Initiative de mobilisation de la diaspora. Les partenaires établiront un cadre de coopération Afrique-UE avec la diaspora, dans l'objectif d'engager la diaspora en Europe dans le développement de l'Afrique, de développer les capacités et de transférer des compétences, des connaissances et des technologies de la diaspora vers le continent africain. Ce cadre de coopération sera fondé sur l'initiative de l'UA en faveur de la diaspora et permettra de dégager des synergies entre les programmes suivants: a) cartographie de la diaspora africaine dans le monde (un programme de la CUA et de la Banque mondiale), b) développement des capacités des ministères de la diaspora en Afrique (NL/DE), c) plate-forme paneuropéenne de la diaspora africaine pour le développement.

Les actions prioritaires qui seront élaborées sont: 1) une cartographie des organisations de la diaspora africaine dans l'UE, 2) des programmes axés sur des besoins particuliers dans certains secteurs, par exemple un réseau de travailleurs de la santé appartenant à la diaspora, 3) la création d'un réseau régional de l'UA sur les diasporas africaines en Europe.

5. **Observatoire des migrations.** L'Observatoire des migrations ACP créera un réseau de centres de recherche et de chercheurs qui fournira aux décideurs politiques, à la société civile et au grand public des données fiables et homogènes sur les migrations. Pour réaliser cet objectif, il pourra établir des liens avec d'autres observatoires actifs dans les domaines visés. Il gèrera un site web et publiera des études et documents. Il servira en outre de plate-forme d'échange pour les études et l'expertise sur les migrations. Cette initiative a été lancée en octobre 2010 et pourrait servir de point de départ pour développer à l'avenir des activités à l'échelle de tout le continent africain.

6. **Initiative pour un travail décent pour tous.** La CUA et la Commission européenne vont lancer un projet commun visant à étendre la couverture de la protection sociale, en particulier dans l'économie informelle. Les deux Commissions organiseront un événement afin de permettre un échange d'expériences entre les experts compétents et d'autres acteurs importants, y compris des représentants des gouvernements, du secteur privé, des partenaires sociaux, de la société civile et des organisations internationales. Par ailleurs, le programme de l'UA visant à moderniser l'économie informelle en Afrique et l'Agenda pour la productivité en Afrique continueront à soutenir le dialogue à plusieurs niveaux et l'élaboration d'initiatives dans le domaine de l'économie informelle (intégration de l'économie informelle, responsabilisation et dialogue social, amélioration de la productivité, gestion des connaissances et des bases de données, etc.). Il se peut que des pays d'Asie et d'Amérique latine soient invités à participer à ce dialogue.

7. **Gouvernance du marché du travail et développement des capacités.** Cette initiative vise à renforcer les capacités des institutions du marché du travail en Afrique de manière à ce qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans le développement socioéconomique du continent. Elle s'adressera aux services publics de l'emploi et aux administrations du travail. Elle aura pour objectif d'harmoniser et de coordonner les systèmes d'information sur le marché du travail (en liaison également avec le réseau des observatoires de l'emploi et de l'EFTP⁶ en cours de mise en œuvre dans les pays africains). Un soutien sera apporté aux niveaux national, régional et continental. Cette initiative vise en outre à cartographier les compétences nécessaires et les compétences disponibles à ces mêmes niveaux, à recenser les pénuries en la matière et à travailler à l'amélioration des perspectives d'emploi et de l'employabilité.

⁶ EFTP: enseignement et la formation techniques et professionnels.

8. Forums régionaux et subrégionaux sur l'emploi, le travail, la protection sociale et la migration du travail. En coopération avec les CER, les forums seront renforcés pour permettre la tenue de consultations sur des questions thématiques d'intérêt commun et pour contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail, en appuyant les processus d'harmonisation des cadres en matière de protection du travail et de protection sociale au niveau régional. Par ailleurs, les partenaires mettront en place une plate-forme pour le dialogue social entre l'Union africaine et l'Union européenne qui prévoira une représentation effective de tous les acteurs concernés, y compris des acteurs non gouvernementaux tels que des représentants de la société civile, le secteur privé, les syndicats et des parlementaires, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'économie informelle.

9. Accès aux financements et aux garanties. L'Union européenne et l'Afrique intensifieront leur coopération dans le domaine de la création d'emplois, en se fondant sur la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, tous deux adoptés en 2004. On veillera tout particulièrement à améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes les plus pauvres et les plus défavorisées, en soutenant le secteur de la microfinance et en améliorant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement à long terme.

Une des initiatives dans ce sens est la mise en place progressive du Fonds africain de garantie (FAG), soutenu par la Banque africaine de développement (BAD), le Danemark et l'Espagne. L'accès aux financements et aux garanties sera développé compte tenu des mécanismes de garantie existants, y compris au niveau régional et en étroite coopération avec d'autres donateurs ainsi qu'avec la Banque européenne d'investissement (BEI). On explorera de manière systématique les possibilités de cogarantir des portefeuilles de prêts au bénéfice des PME en Afrique.

10. Programme Nyerere. Ce programme a été lancé par la CUA en 2005. Il vise à contribuer au développement à un niveau élevé des ressources humaines africaines et à les inciter à rester sur le continent; il concourt à la mobilité universitaire en Afrique et à atténuer ainsi les effets de la fuite des cerveaux. Lancé en novembre 2010, ce programme de bourses d'étude octroie à des étudiants, des universitaires et des membres du personnel académique africains des bourses pour qu'ils puissent faire un master ou un doctorat et permet des échanges de membres du personnel académique et administratif des universités. Au total, sur l'ensemble des cinq sessions de sélection successives, plus de 2 000 participants devraient pouvoir bénéficier de ce programme.

11. **Université panafricaine.** L'université panafricaine est un projet de l'Union africaine, qui vise à illustrer l'excellence, l'intérêt et la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique. Il s'agit d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche africains, avec des pôles thématiques dans chacune des cinq régions géographiques de l'Afrique (orientale, occidentale, centrale, australe et du Nord). Les quatre premiers instituts thématiques devraient être lancés en 2011.

12. **Harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique et projet "Tuning".**

Cette initiative vise à faire le bilan de l'état de mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications de l'enseignement supérieur en Afrique. Il faudra à cet égard évaluer l'utilité d'adopter l'approche européenne fondée sur le projet "Tuning"⁷. L'initiative comprend la mise en œuvre du mécanisme africain d'évaluation de la qualité, la popularisation de la convention d'Arusha révisée et la mise au point d'une feuille de route pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Une phase pilote portant sur les perspectives qu'offre le recours à cette approche fondée sur le projet "Tuning" devrait commencer en 2011.

L'ensemble des initiatives évoquées ci-dessus pourront être étoffées et renforcées au fil de la mise en œuvre du présent plan d'action. Les partenaires pourraient définir et arrêter conjointement d'autres initiatives pendant toute la période de validité du plan d'action pour répondre à des besoins particuliers.

Pour ce qui est du *financement* de ces initiatives, le partenariat continuera à s'appuyer sur les ressources disponibles auprès de l'UE, de l'UA ainsi que d'États africains ou de l'UE. Les partenaires conviennent de s'efforcer d'accroître *la visibilité, la transparence et l'accessibilité de ces fonds*, y compris par une coordination renforcée dans le cadre du présent partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi (MME). Les deux Commissions achèveront l'étude de faisabilité portant sur la création du fonds prévu dans la déclaration finale faite à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, en novembre 2006.

⁷ Le projet "Tuning" est une méthode qui permet aux universités de comprendre et d'affiner leurs programmes d'étude et de les rendre comparables au plan international. Il s'intéresse aux compétences générales ou aptitudes transférables d'une discipline, aux compétences spécifiques, aux acquis d'apprentissage, aux crédits, aux méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, à l'assurance qualité et à l'employabilité.

Le groupe conjoint d'experts suivra la mise en œuvre du présent plan l'action et évaluera les progrès accomplis dans ce cadre.

I. Objectifs généraux

Ce partenariat réunit trois priorités pour la politique de développement, qui peuvent, seules ou associées les unes aux autres, contribuer à accélérer le développement socio-économique de l'Afrique: la science, la société de l'information et les applications spatiales. En renforçant leur coopération en vue de mettre en place des sociétés et des économies fondées sur la connaissance, l'Afrique et l'UE reconnaissent que:

- le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que la diffusion de l'ère numérique à toutes les couches de la société sont des moteurs essentiels de la croissance socio-économique et du développement durable;
- la compétitivité au sein de l'économie mondiale repose de plus en plus sur la connaissance et l'utilisation des technologies modernes et
- la réalisation des OMD exige un effort global en vue de développer les capacités scientifiques et technologiques en Afrique et de permettre l'utilisation généralisée des TIC et des services connexes.

À cet égard, ce partenariat présente un caractère transversal, et contribue à la réalisation de tous les autres objectifs de développement. Pour une efficacité optimale, il devrait donc être mené en coordination étroite avec les autres partenariats relevant de la stratégie commune UE-Afrique (en particulier en ce qui concerne les infrastructures, le changement climatique, les migrations, la mobilité et l'emploi ainsi que les OMD). Il conviendrait par ailleurs de préciser plus clairement comment il s'articule avec l'appareil institutionnel formel qui régit les relations entre l'UE et l'Afrique.

II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire

ACTION PRIORITAIRE n° 1: Renforcement des capacités scientifiques et techniques en vue de la mise en œuvre du plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie

Objectifs: Renforcer les capacités africaines dans le domaine de la science et de la technologie, en vue d'intensifier l'utilisation de la S & T et d'améliorer la coopération scientifique et technique.

Résultats escomptés

- Renforcement des capacités scientifiques et techniques africaines et des capacités de l'UE à travailler aux côtés de l'Afrique en vue d'accroître la cohérence de la coopération.
- Amélioration de la formation, et par conséquent augmentation de la qualité et du nombre de scientifiques, de techniciens et d'ingénieurs africains et de l'UE.
- Amélioration des programmes de formation et d'échange destinés aux scientifiques, techniciens et ingénieurs africains et de l'UE.
- Intégration des questions liées à la science et à la technologie dans les programmes et projets sectoriels des CER, y compris les programmes indicatifs régionaux du FED.
- Amélioration de l'infrastructure et des installations de recherche et développement panafricaines.
- Dialogue stratégique de haut niveau mené activement entre l'UA et l'UE.
- Renforcement de la coopération scientifique et technique à tous les niveaux (bilatéral, bi-régional, bi-continentale, au niveau des CER) dans les domaines clés du plan d'action consolidé.

- Renforcement de la capacité d'innovation des PME africaines et européennes.
- Développement de l'élaboration de politiques UA-UE fondées sur des éléments concrets dans le domaine de la STI, y compris soutien en faveur de l'observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (AOSTI).

Activités

- Sensibilisation à tous les niveaux (décideurs/gouvernement; parlement; acteurs locaux/collectivités locales; secteur privé; société civile) sur les possibilités qu'offre la S&T de contribuer au développement national, régional et panafricain et de relever les grands défis auxquels l'Afrique et l'Europe sont toutes deux confrontées;
- Consolider et mettre en œuvre les politiques nationales, régionales et panafricaines en matière de S & T de façon cohérente par rapport aux programmes régionaux ou continentaux de développement social et économique. Il conviendra à cette fin de soutenir l'objectif de l'UA consistant à élaborer un cadre africain pluriannuel pour la recherche, notamment par la mise en œuvre de l'initiative "Bourses africaines de recherche", et de fournir à la Commission de l'Union africaine (CUA) de l'expérience et de la capacité de gestion nécessaires;
- Renforcer la coopération de l'UE (Commission et États membres), en partenariat avec les CER (par l'intermédiaire d'un cadre bien défini avec l'UA), visant à intégrer la science et la technologie en vue d'un développement socio-économique durable et soutenir le renforcement des capacités dans ce domaine;
- Achever la formulation du projet Lighthouse intitulé *Science and Technology for the development of African Small and Medium Enterprises and Business Incubators network* ("La science et la technologie au service du développement d'un réseau africain de PME et d'incubateurs d'entreprises") et rechercher les moyens de le financer en mobilisant d'autres instruments financiers européens (CE, États membres, secteur privé et autorités locales) et africains au niveau national, régional et continental, ainsi que le secteur privé, les ONG et toute autre organisation intéressée;
- Étudier toutes les possibilités qu'a l'Afrique d'encourager la mise en place d'infrastructures de recherche de grande qualité au niveau régional et mondial;

- Mettre en place un mécanisme approprié afin de promouvoir un programme de retour des cerveaux en Afrique;
- Coopérer pour renforcer les capacités dans le domaine de la R&D et des politiques de R&D en Afrique et dans l'UE;
- Stimuler et soutenir la recherche collaborative dans les domaines visés par le plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie. À cette fin, il conviendra d'exploiter les possibilités des nouveaux programmes consacrés à l'élaboration de cadres de financement bi-régionaux;
- Les activités liées à la S&T seront mises en œuvre conformément au plan d'action consolidé, l'accent étant mis sur les grands défis que doivent relever l'Afrique et l'Europe. La priorité sera accordée aux initiatives stratégiques conjointes dans lesquelles le recours à la S & T devrait être particulièrement suivi d'effets, par exemple dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire ainsi que de la santé dans le monde (l'accent étant mis sur la santé maternelle et infantile et sur les maladies infectieuses). Des stratégies seront élaborées en vue de continuer d'adapter et d'ouvrir les instruments du 7^{ème} PC aux scientifiques africains;
- Poursuivre le programme d'échange CUE-CUA, l'étendre aux États membres et y faire participer les CER, après l'élaboration d'une stratégie d'échange par la CUA-CE;
- S'employer à mettre en œuvre une coordination et une coopération actives avec les actions menées en liaison avec les universités afin de valoriser la S&T au sein des politiques nationales y compris en ce qui concerne le budget alloué à la science et à la recherche;
- Veiller à agir en coordination avec le nouveau dialogue stratégique de haut niveau entre l'UA et l'UE qui est proposé dans le domaine de la science et de la technologie.

Acteurs concernés

§ Commission de l'UA/NEPAD; CER; États africains, Banque africaine de développement et blocs économiques associés;

§ Commission européenne; BEI; États membres de l'UE et régions économiques associées;

§ secteur privé; universités; instituts scientifiques et technologiques ainsi que centres de recherche associés;

§ institutions financières internationales;

§ Unesco, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et autres agences des Nations unies;

Financement

§ outils de financement spécifiques;

§ 10^{ème} FED; ICD; 7^{ème} PC; IEVP; BEI; BAD;

§ contributions bilatérales des États membres de l'UE et de l'UA, des CER et des régions européennes ainsi que des autorités locales;

§ coopération multilatérale entre États membres, par exemple un groupe d'États membres africains et européens qui lancent et financent des projets communs d'intérêt mutuel;

§ secteur privé et fondations de soutien à la R&D.

ACTION PRIORITAIRE n° 2: favoriser le développement d'une société de l'information ouverte à tous en Afrique

Objectifs: Compléter les stratégies qui existent et élaborer de nouvelles stratégies visant à soutenir les investissements consacrés à la mise en place d'infrastructures de TIC, comme le prévoit le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. À cette fin, il conviendra d'exploiter les synergies entre la stratégie numérique pour 2020 de l'UE et les cadres de développement de l'UA en matière de TIC ainsi que de soutenir les initiatives de renforcement des capacités en vue de la généralisation des TIC et des services connexes jugés essentiels pour permettre la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le développement social et l'intégration régionale.

Résultats escomptés

- La mise en œuvre réussie des cadres de développement des TIC de l'UA y compris le plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES), le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques dans le secteur des TIC et la déclaration sur les TIC au service du développement en Afrique adoptée lors du sommet de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba en 2010;
- Un accès aux applications et services des TIC davantage ouvert à tous et plus abordable et une utilisation à grande échelle des TIC (par exemple les applications Internet et de téléphonie mobile), dans tous les secteurs socio-économiques afin d'accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, notamment dans le secteur de la santé (par exemple, avec l'utilisation de la télémédecine et la création de banques de données biologiques) ainsi que dans le secteur de l'éducation;
- Une coopération accrue dans le domaine de l'économie numérique et de la réduction de la fracture numérique, faisant intervenir le secteur privé, les institutions financières internationales et les agences des Nations unies;
- Une économie africaine plus compétitive grâce à l'utilisation des TIC et à l'innovation;
- Une concertation sur les positions et approches communes Afrique-UE dans les enceintes internationales et régionales consacrées aux TIC pour améliorer la compréhension mutuelle;
- Une collaboration économique mutuellement avantageuse pour les industries et les PME de l'UA et de l'UE dans le secteur des TIC.

Activités

- Instaurer un dialogue entre la Commission de l'Union africaine et la CE sur la société de l'information, en partenariat avec les États membres, permettant de traiter de manière complète et intégrée toutes les questions de coopération liées aux TIC, en vue de mieux relier les politiques, programmes et pratiques relatifs à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'UE pour 2020 et les cadres de développement des TIC de l'UA, ainsi que de coordonner les positions africaines et celles de l'UE dans les enceintes mondiales consacrées aux TIC. Il peut s'agir par exemple de l'amélioration de la culture, des compétences et de l'intégration numériques, des compétences en matière de recherche et développement technologique, des questions de réglementation, du déploiement d'infrastructures en favorisant l'utilisation des applications électroniques dans les différents secteurs de gouvernance;

- Créer un groupe de mise en œuvre multipartite, coprésidé par la Commission de l'Union africaine et la CE et réunissant des représentants des États membres européens et africains, des CER, des milieux de la recherche, du secteur privé, de la société civile et des ONG, des institutions financières internationales et des organisations internationales dans le domaine des TIC en vue de faciliter la coopération et d'améliorer la coordination des programmes nationaux et régionaux, ainsi que d'identifier des initiatives concrètes d'intérêt mutuel à l'appui des priorités de l'UE et de l'UA, et de mobiliser les fonds nécessaires. Le groupe de mise en œuvre fera notamment porter son attention sur les activités suivantes:
 - s'appuyer sur l'initiative en cours intitulée *Harmonisation des politiques TIC en Afrique sub-saharienne* (HPTASS) pour s'assurer de la participation pleine et entière des États africains non-ACP et continuer de soutenir la mise en œuvre des réformes de la réglementation et des politiques dans le domaine des TIC ainsi que l'harmonisation régionale en vue de créer un environnement favorable pour attirer les investissements privés et favoriser le développement du marché tout en garantissant des coûts de service abordables et la diffusion la plus large possible des TIC et des services en ligne;
 - promouvoir la diffusion et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des TIC ainsi que des partenariats public-privé réussis, notamment en instaurant des contacts étroits avec le forum des affaires UE-Afrique et en soutenant les cadres Afrique-UE de travail en réseau ainsi qu'en reliant les initiatives nationales aux cadres et réseaux existants à l'échelon régional et mondial, notamment ceux qui sont mis en place par des institutions financières internationales et par des structures du secteur privé;
 - élaborer des initiatives appropriées dans le domaine des compétences et de la culture numériques, pour soutenir le développement de contenus et d'applications numériques locaux ayant un impact socio-économique élevé, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation afin de réaliser plus rapidement les OMD;
 - améliorer la coopération en matière de recherche dans le domaine des TIC, ainsi que l'innovation et l'esprit d'entreprise dans ce domaine au niveau local, en exploitant en particulier le potentiel des technologies sans fil fixes et mobiles ainsi qu'en encourageant les incubateurs d'entreprises et les laboratoires vivants, dont notamment le réseau panafricain d'incubateurs (*Africa Incubators Network*) et le Réseau européen des laboratoires vivants.

Promouvoir la coopération pour le travail en réseau dans le domaine de la recherche et de l'éducation en exploitant les interconnexions entre le réseau européen GÉANT et les réseaux régionaux africains en place et en soutenant la création d'un réseau panafricain intégré dans le domaine de la recherche et de l'éducation.

Acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD; CER; États africains;
- Commission européenne; BEI; États membres de l'UE; régions;
- monde de la recherche;
- secteur privé;
- société civile et ONG;
- autorités locales;
- institutions financières internationales;
- institutions spécialisées des Nations unies et organisations internationales.

Financement

- outils de financement spécifiques et sources de financement appropriées, en fonction de leur champ d'intervention respectif et de leur adéquation avec les objectifs et activités concernés, de leur spécificité et des critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP, l'ICD, le fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le 7^e PC;
- contributions bilatérales d'États membres de l'UE et d'États africains;
- secteur privé; ONG; autorités locales; institutions financières.

ACTION PRIORITAIRE n° 3: renforcer la coopération en matière d'applications et de technologies spatiales

(1) Objectif: renforcer la coopération dans le domaine de l'utilisation d'applications et de technologies spatiales, en vue de soutenir le développement de l'Afrique

Résultats escomptés

- Renforcement et développement des institutions panafricaines;
- Intégration totale des questions relatives à l'espace dans des dialogues et des initiatives de coopération spécifiques dans des domaines tels que la navigation, les télécommunications et l'observation de la Terre au service de l'environnement et de la gestion des ressources, le changement climatique, la paix et la sécurité;
- Élaboration de projets spécifiques (comme la télémédecine), sur la base des infrastructures spatiales existantes pour atteindre les objectifs de développement régionaux et mondiaux.

Activités

- **Le GMES et l'Afrique:** Poursuivre le processus mis en route en 2007 lors du sommet de Lisbonne, en tenant compte des délibérations en cours ainsi que des orientations à ce sujet.

Parachever et accélérer la mise en œuvre du plan d'action sur le GMES et l'Afrique, et en particulier:

- créer un secrétariat chargé de piloter l'initiative "le GMES et l'Afrique";
- compléter le recensement des communautés d'utilisateurs et la validation des exigences;
- achever le recensement des organisations, projets et activités contribuant à cette initiative;
- promouvoir l'harmonisation et classer les actions futures par ordre de priorité;
- intégrer pleinement les données, produits et méthodologies d'observation de la Terre pour soutenir les politiques dans des domaines tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la surveillance des ressources naturelles, la paix et la sécurité, etc.;

- allouer des fonds suffisants (environ 20 millions d'euros) à la phase préparatoire de l'initiative "le GMES et l'Afrique";
- exploiter pleinement les synergies avec les services GMES-Europe concernés ainsi qu'avec les autres missions européennes existantes telles que Météosat et Envisat entre autres;
- tirer pleinement parti du programme et de la coopération en cours dans le domaine de l'observation de la Terre, y compris les projets de recherche;
- trouver les mécanismes de financement appropriés (PC, FED, IEVP, institutions africaines, etc.) et lancer les projets prioritaires;

Recenser, mettre en place, financer et déployer les efforts nécessaires en matière de renforcement des capacités au niveau continental, régional et national de façon à ce que les institutions techniques et politiques africaines disposent des ressources nécessaires pour exploiter pleinement les informations et produits disponibles résultant de l'observation de la Terre afin de soutenir l'élaboration et le suivi de leurs politiques, en définissant, en élaborant et en finançant les programmes de renforcement des capacités.

Concevoir et mettre en œuvre les mécanismes de coordination et de gouvernance appropriés en vue d'une coopération durable dans ce domaine en élaborant des cadres afin de:

- § prévoir un mécanisme approprié de coordination des activités au niveau continental, régional et national;
- § garantir une représentation appropriée des communautés d'utilisateurs au sein du mécanisme de gouvernance de façon à ce que "le GMES et l'Afrique" réponde aux besoins des utilisateurs et aux besoins en matière de développement;
- § mettre en œuvre des mécanismes de suivi appropriés et inclusifs afin d'évaluer l'incidence sur les politiques de développement et le respect des besoins des utilisateurs;
- § procéder à l'estimation des ressources nécessaires jusqu'en 2020 sur la base du niveau actuel des investissements et des actions prioritaires conformément aux conclusions du plan d'action "le GMES et l'Afrique";
- § promouvoir la diffusion des informations et la transparence au moyen d'ateliers et d'autres mécanismes d'information fiables.

- **Reformuler et soutenir la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain (AFREF)** en vue de jeter les bases des applications spatiales en Afrique en fournissant un élément essentiel pour les projets régionaux et multinationaux qui nécessitent un système de positionnement et de géoréférencement précis.
- **Sur la base d'initiatives africaines appropriées, élaborer conjointement le concept et mettre en place un cadre institutionnel et politique africain solide aux fins de:**
 - **promouvoir l'exploitation des applications** et des technologies **spatiales** au service des objectifs de développement;
 - **évaluer la faisabilité d'une agence spatiale africaine autonome** en vue d'aider le continent africain à coordonner les activités spatiales menées au niveau du continent de manière intégrée et durable, en s'appuyant sur l'expertise de la Commission européenne et de la Commission africaine, de l'ASE, d'Eumetsat et des États africains qui le souhaitent (comme l'Algérie, l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Kenya et d'autres).

Acteurs

- Commission de l'UA/NEPAD; CEA et autres agences des Nations unies; États africains, CER et autres organisations, agences et installations africaines régionales existantes dans le domaine de la technologie spatiale;
- Commission européenne et États membres de l'UE;
- agences européennes telles que l'Agence spatiale européenne (ASE) et Eumetsat;
- instituts et organismes de recherche;
- secteur privé, ONG et autres organisations connexes ainsi que partenaires dans le domaine du développement.

Financement

- désignation d'instruments de financement spécifiques;
 - 10^e FED, IEVP et ICD;
 - programme-cadre de RDT de l'UE;
 - programmes complémentaires gérés par d'autres acteurs européens (par exemple, l'ASE, Eumetsat);
 - contributions bilatérales des États membres de l'UE et des États africains;
 - secteur privé.
-